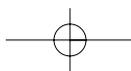
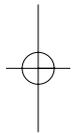
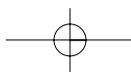
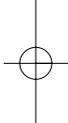
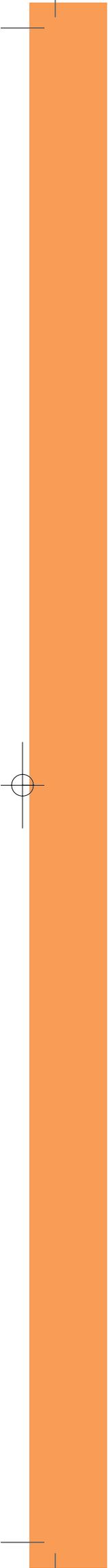
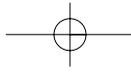


## 2 - Offre et consommation de soins





## 2.1 Les équipements hospitaliers

### Contexte national

Le système hospitalier français rassemble des établissements de santé ayant des statuts juridiques (public, privé lucratif ou privé non lucratif), des tailles et des types d'activité variables. On dénombre environ 3 000 établissements de santé en France métropolitaine, dont un tiers d'établissements publics. Le nombre d'établissements est en diminution depuis ces dix dernières années, baisse essentiellement liée à la réorganisation du secteur privé.

L'activité des établissements se répartit en soins de courte durée (court séjour), en soins de moyenne durée (soins de suite et de réadaptation), en soins de longue durée (unités de soins de longue durée) et en psychiatrie. En 2003, pour l'ensemble de ces activités, 457 111 lits d'hospitalisation complète et 48 303 places en hospitalisation partielle (hospitalisation de jour, hospitalisation de nuit, anesthésie ou chirurgie ambulatoire) ont été recensés. En dix ans, de nombreux lits ont été fermés (environ 80 000), mais sur la même période 6 000 places en hospitalisation partielle (de jour ou de nuit) ont été créées. Cette diminution a surtout été marquée dans le court séjour. Le moyen séjour a connu une baisse plus limitée et le long séjour a vu ses capacités augmenter. Les 997 établissements publics concentrent près des deux tiers des capacités (65% des lits d'hospitalisation complète, 62% des places d'hospitalisation partielle). Parmi eux, les 29 centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU) représentent à eux seuls 17% de l'ensemble des capacités d'hospitalisation en France, soit près de 3 000 lits et places par CHR. Cette moyenne est toutefois fortement majorée par le principal établissement de santé français, l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) qui dispose de plus de 22 000 lits d'hospitalisation. Toujours dans le secteur public, on dénombre 518 centres hospitaliers et 342 hôpitaux locaux.

En 2003, les établissements de santé ont pris en charge 23 millions de séjours. Ces séjours se répartissent à peu près également entre les hospitalisations à temps complet et les hospitalisations à temps partiel ou de moins de 24 heures. Le court séjour représente 66,2% des hospitalisations, le moyen séjour 9,9%, le long séjour 0,2% et la psychiatrie 23,7%.

### Situation dans les Yvelines : faits marquants

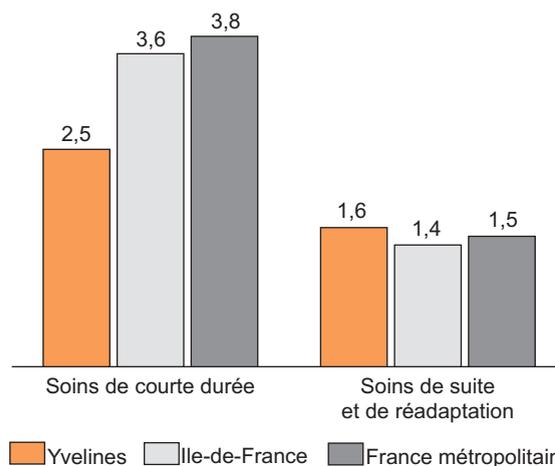
- Une offre en soins de courte durée très inférieure mais une offre en soins de suite légèrement supérieure aux offres régionales et nationales
- Une durée moyenne de séjour en soins de courte durée de 5,3 jours, inférieure à celle de l'Ile-de-France et de la France métropolitaine
- Beaucoup moins d'alternatives à l'hospitalisation complète que sur l'ensemble de la région Ile-de-France

### ● Un équipement en lits de soins de courte durée inférieur à l'équipement national

Le département des Yvelines compte 30 établissements offrant du court séjour (médecine-chirurgie-obstétrique) et 36 établissements offrant du moyen et/ou du long séjour, certains établissements proposant des places et/ou des lits dans les trois activités. En 2004, l'offre de soins de courte durée (médecine, chirurgie, gynéco-obstétrique) se situe en dessous de la moyenne régionale avec 2,5 lits pour 1 000 habitants contre 3,6 lits en Ile-de-France et 3,8 en France métropolitaine. Rappelons que depuis une vingtaine d'années, les progrès techniques, le développement des alternatives à l'hospitalisation complète et les contraintes économiques ont contribué à considérablement diminuer l'offre hospitalière de court séjour. Les possibilités d'accueil pour la convalescence ou la rééducation sont en revanche légèrement supérieures dans le département, avec 1,6 lit pour 1 000 habitants (contre 1,4 lit pour la moyenne régionale et 1,5 en moyenne nationale).

Les Agences régionales de l'hospitalisation (ARH) ont en charge, au plan régional, la planification sanitaire. Elles élaborent le Schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS), document définissant l'implantation des activités de soins.

Nombre de lits d'hospitalisation complète en 2004  
(pour 1 000 habitants)



Sources : Drass-Drees (SAE), Insee – exploitation ORS Ile-de-France

## La santé observée dans les Yvelines

### Lits d'hospitalisation complète en 2004

	Nombre de lits dans les Yvelines			Taux d'équipement pour 1 000 habitants		
	Sect. public	Sect. privé	Total	Yvelines	IDF	France métro
Médecine	1 201	564	<b>1 765</b>	1,3	1,8	1,9
Chirurgie	482	885	<b>1 367</b>	1,0	1,5	1,5
Gynéco-obs.	243	166	<b>409</b>	0,3	0,4	0,4
<b>Soins de courte durée</b>	<b>1 926</b>	<b>1 615</b>	<b>3 541</b>	<b>2,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>
Réadapt. fonct.	199	503	<b>702</b>	0,5	0,4	0,5
Soins de suite	696	788	<b>1 484</b>	1,1	1,0	1,0
<b>Soins de suite et réadapt.</b>	<b>895</b>	<b>1 291</b>	<b>2 186</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>
<b>Soins de longue durée*</b>	<b>892</b>	<b>88</b>	<b>980</b>	<b>12,1</b>	<b>12,1</b>	<b>14,5</b>

Sources : Drass-Drees (SAE), Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Taux pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus

### Activité en hospitalisation complète dans les Yvelines en 2004

	Nombre d'entrées		Taux d'occupation*	
	Sect. public	Sect. privé	Sect. public	Sect. privé
Médecine	64 113	19 225	83,2	78,3
Chirurgie	23 878	43 806	66,2	63,9
Gynéco-obs.	16 811	8 559	80,2	71,4
<b>Soins de courte durée</b>	<b>104 802</b>	<b>71 590</b>	<b>78,4</b>	<b>69,8</b>
Réadapt. fonct.	1 574	5 046	78,7	88,4
Soins de suite	4 201	7 501	78,1	89,1
<b>Soins de suite et réadapt.</b>	<b>5 775</b>	<b>12 547</b>	<b>78,3</b>	<b>88,9</b>
<b>Soins de longue durée</b>	<b>377</b>	<b>43</b>	<b>95,8</b>	<b>98,1</b>

Sources : Drass-Drees (SAE) – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre de journées réalisées sur le nombre de journées exploitables. Un taux d'occupation de 100% n'est pas souhaitable puisque cela signifie qu'à certains moments, les établissements ne disposent pas de suffisamment de lits pour les patients.

### Equipement autorisé en matériel lourd en 2004

	Yvelines		IDF		Indice de besoins
	Nb	P*	Nb	P*	
<b>Centres d'hémodialyse</b>	62	96	633	625	69 par million d'hab. (indice global)
<b>Scanners</b>	14	15	166	121	1 pour 90 000 hab.
<b>Angiographie</b>	11	-	139	-	Pas d'indice
<b>Radiothérapie oncologique</b>	4	8	75	66	1 pour 165 000 hab.
<b>Caméras à scintillation (médecine nucléaire)</b>	5	11	85	84	1 pour 130 000 hab.
<b>IRM</b>	7	10	103	78	1 pour 140 000 hab.
<b>Lithotripteurs</b>	1	1	14	7	1 pour 1 500 000 hab.

Source : Arhif

\*P est le potentiel des besoins ou le nombre d'appareils calculé en fonction de l'indice des besoins fixé par l'ARHIF pour l'Ile-de-France. Cet indice est, ici, adapté au niveau départemental.

### ● Plus de la moitié des lits d'hospitalisation complète sont des lits de court séjour

Le département des Yvelines dispose de 3 541 lits d'hospitalisation de courte durée dont 54% dans des établissements du secteur public. La médecine relève principalement du secteur public qui gère 68% des lits. En revanche, le secteur privé est particulièrement important en chirurgie (65% des lits). Le taux d'équipement du département en soins de courte durée est inférieur aux moyennes régionales et nationales, aussi bien en médecine, qu'en chirurgie et en gynécobobstétrique. C'est le cas de tous les départements de grande couronne. Un des objectifs du SROS 3 est de réduire les disparités entre le centre de la région, très bien pourvu, et sa périphérie. En moyen et long séjour, la situation est plus favorable pour les Yvelines. En soins de suite et de réadaptation, le département dispose de 2 186 lits (59% relevant du secteur privé). L'équipement en lits de soins de longue durée est équivalent à celui de la région (12,1 lits pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus) mais inférieur à celui observé au niveau national (14,5). Les soins de longue durée relèvent presque exclusivement du secteur public (91% des lits).

### ● 60% des hospitalisations en soins de courte durée dans le secteur public

Les services de soins de courte durée ont accueilli plus de 176 000 hospitalisations en 2004, dont 60% assurées par le secteur public. Le secteur public prédomine en médecine et gynécologie et le secteur privé en chirurgie. Les taux d'occupation des lits sont plus importants dans le secteur public pour les soins de courte durée.

En moyen séjour, plus de 18 000 entrées ont été recensées sur l'ensemble des services de soins de suite et de réadaptation du département (68% dans le secteur privé).

En long séjour, le secteur privé, très minoritaire, comptabilise, pour l'année 2001, 43 entrées en soins de longue durée contre 377 dans le secteur public. L'occupation très importante des lits en soins de longue durée, dans le secteur public comme dans le secteur privé, s'explique par la rotation moindre des patients.

### ● Peu d'équipements lourds dans le département

En 2004, le département des Yvelines présente un niveau d'équipement autorisé en matériels lourds globalement inférieur aux indices de besoins fixés par l'Arhif, d'autant plus qu'un certain nombre d'appareils autorisés peut ne pas avoir été mis en service. Au regard des potentiels de besoins calculés avec ces indices, seul le nombre autorisé de scanners et de lithotripteurs paraît satisfaisant. Les indicateurs précis en matière de pathologies qui permettraient de moduler les indices de besoins suivant les départements font défaut. Il faut cependant souligner que l'offre régionale est globalement satisfaisante.

● **Une durée moyenne de séjour plus élevée dans le secteur privé**

Dans les Yvelines, en 2004, la durée moyenne de séjour en soins de courte durée s'élevait à 5,3 jours (public + privé). Elle est inférieure à celle observée sur l'ensemble de la région Ile-de-France (5,8 jours) et à celle observée au niveau national (5,5 jours). La durée moyenne de séjour dans le département est plus élevée dans le secteur privé (5,7 jours) que dans le secteur public (5,0 jours). Cette différence est particulièrement marquée en médecine, où la durée moyenne est 1,6 fois plus élevée dans le secteur privé (8,4 jours contre 5,3 dans le public), vraisemblablement à cause des disciplines exercées dans le secteur privé. En Ile-de-France et en France métropolitaine, la durée moyenne de séjour en soins de courte durée est au contraire plus élevée dans le secteur public.

L'évolution de la durée moyenne de séjour se poursuit à la baisse, de façon plus marquée dans le privé que dans le public. Entre 1996 et 2004, elle a diminué de 0,5 jour dans le public et de 1,8 jour dans le privé.

● **Diminution du nombre de lits d'hospitalisation complète**

Depuis 1995, le nombre de lits d'hospitalisation complète en soins de courte durée a diminué de 28% dans le département des Yvelines (soit 1 349 lits en moins). Parallèlement, le nombre d'hospitalisations a diminué de 12% passant de 200 529 entrées en 1995 à 176 392 en 2004. La fermeture de lits est plus marquée en chirurgie qu'en médecine ou gynécologie-obstétrique. De même, la baisse des hospitalisations est plus importante en chirurgie. Ces évolutions constatées également au niveau national correspondent à un souci d'optimisation des équipements et du personnel, ainsi qu'au développement des alternatives à l'hospitalisation complète.

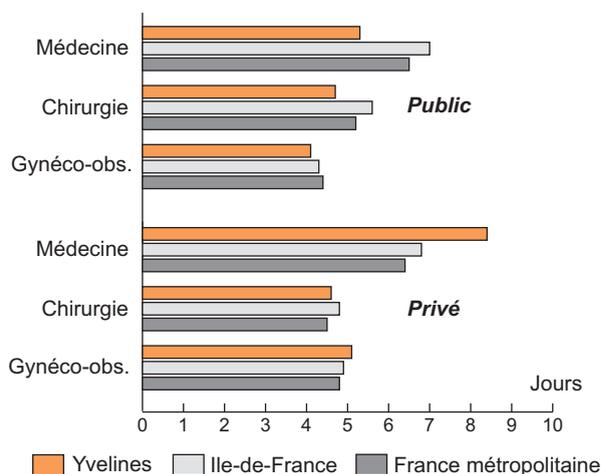
● **Des alternatives à l'hospitalisation complète moins développées**

Les alternatives à l'hospitalisation complète progressent. En 2004, le département des Yvelines dispose de 206 places en anesthésie ou chirurgie ambulatoire, de 80 places en hospitalisation de jour, d'une place en hospitalisation de nuit et de 46 places en hospitalisation à domicile.

Dans l'année, le département a enregistré 65 877 admissions (ou venues) en anesthésie ou chirurgie ambulatoire, 28 011 admissions en hospitalisation de jour, 111 admissions en hospitalisation de nuit et 9 092 journées prises en charge en hospitalisation à domicile.

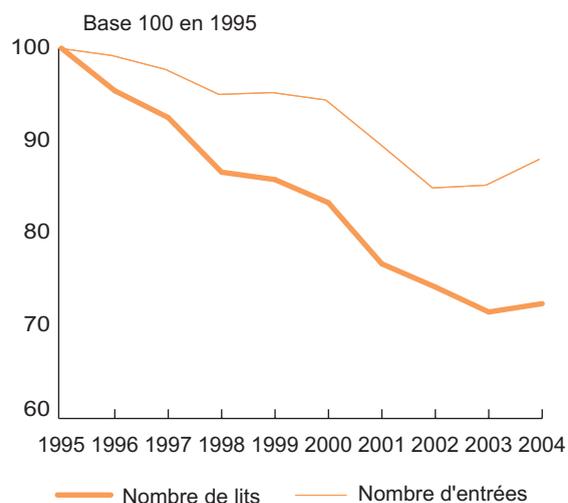
Les alternatives à l'hospitalisation complète représentent dans les Yvelines 8,6% de l'ensemble des lits et places installés en soins de courte durée. Cette proportion est inférieure à celle observée au niveau régional (13,2%) et national (9,2%).

Durée moyenne de séjour en soins de courte durée en 2004



Sources : Drass-Drees (SAE) – exploitation ORS Ile-de-France

Evolution des lits et des entrées en hospitalisation complète de courte durée entre 1995 et 2004 dans les Yvelines



Sources : Drass-Drees (SAE) – exploitation ORS Ile-de-France

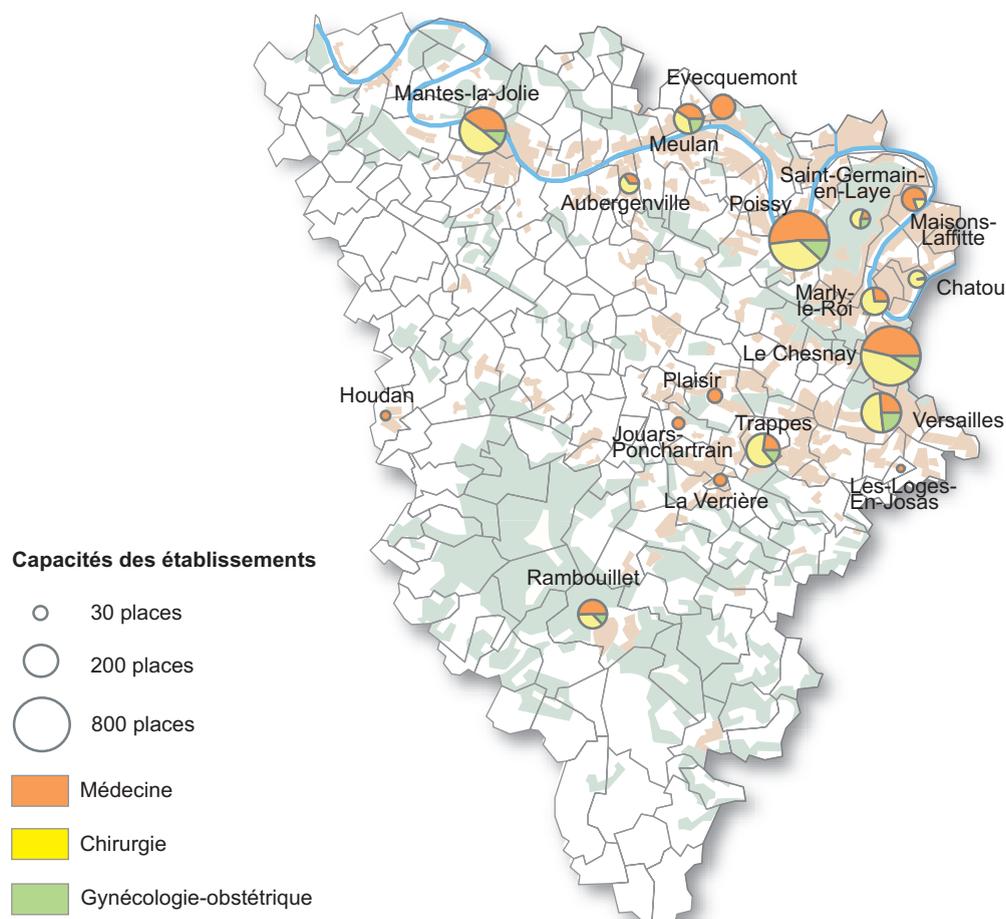
Alternatives à l'hospitalisation complète dans les Yvelines en 2004

	Nombre de places	Nombre d'admissions ou de journées prises en charge
Anesthésie ou chirurgie ambulatoire	206	65 877
Hospitalisation de jour	80	28 011
Hospitalisation de nuit	1	111
Hospitalisation à domicile	46	9 092

Sources : Drass-Drees (SAE) – exploitation ORS Ile-de-France

## Les équipements hospitaliers

### Les places installées en établissements de court séjour dans les Yvelines en 2005



Nom de l'établissement	Commune	Statut*	Médecine	Chirurgie	Obstétrique	Total
Hôpital de Houdan	Houdan	EPS	20	0	0	20
Hôpital de Jouars-Pontchartrain	Jouars-Pontchartrain	EPS	30	0	0	30
Centre gériatrique D Forestier	La Verrière	PSPH	35	0	0	35
CH André Mignot	Le Chesnay	EPS	334	214	40	588
CMC Parly II	Le Chesnay	PL	43	154	30	227
MECS Château des Côtes	Les Loges-en-Josas	PNL	13	0	0	13
CGS de St-Quentin	Montigny-le-Bretonneux	PL	0	0	0	0
Hôpital gérontologique	Plaisir	EPS	50	0	0	50
CH de Rambouillet	Rambouillet	EPS	97	69	25	191
Clinique de St-Rémy-les-Chevreuses	St-Rémy-les-Chevreuses	PL	0	0	0	0
CH privé de l'Ouest Parisien	Trappes	PL	59	162	35	256
Clinique de la Porte Verte	Versailles	PSPH	80	0	0	80
Clinique des Franciscaines	Versailles	PNL	15	82	46	143
Clinique chirurgicale Aumont	Versailles	PL	0	64	0	64
Clinique du Château de la Maye	Versailles	PL	0	40	38	78
CH privé du Montgardé	Aubergenville	PL	30	58	0	88
Centre chirurgical de Chatou	Chatou	PL	2	64	0	66
Centre médical d'Evreux	Evreux	PL	136	0	0	136
CMC de l'Europe	Le Port-Marly	PL	47	126	0	173
CH des Courses	Maisons-Laffitte	PSPH	37	26	0	63
Clinique médicale MGEN	Maisons-Laffitte	PSPH	69	0	0	69
CH de Mantes-la-Jolie	Mantes-la-Jolie	EPS	186	109	55	350
CMC du Mantois	Mantes-la-Jolie	PL	15	60	0	75
Polyclinique de la région Mantaise	Mantes-la-Jolie	PL	0	73	0	73
CHI de Meulan - Les Mureaux	Meulan	EPS	80	76	42	198
CHI de Poissy - St-Germain	Poissy	EPS	427	227	97	751
Clinique Saint-Louis	Poissy	PL	4	74	0	78
CHP de Saint-Germain-en-Laye	Saint-Germain-en-Laye	PL	0	0	0	0
Clinique Louis XIV	Saint-Germain-en-Laye	PL	0	47	21	68
Clinique Marie-Thérèse	Saint-Germain-en-Laye	PL	17	0	0	17
<b>Total</b>			<b>1 826</b>	<b>1 725</b>	<b>429</b>	<b>3 980</b>

Source : Drassif - exploitation ORS Ile-de-France

\* EPS : Etablissement public de santé, PL : Privé lucratif, PNL : Privé non lucratif, PSPH : Participant au service public hospitalier

## 2.2 Les médecins

### Contexte national

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la France métropolitaine comptait environ 207 277 médecins libéraux et salariés en activité, soit 340 praticiens pour 100 000 habitants (source Drees). La densité médicale en France est légèrement inférieure à la moyenne des pays européens (357 pour 100 000 habitants en 2001 selon l'OMS Europe). Le nombre de médecins a triplé au cours des trente dernières années. La croissance des effectifs, qui a été forte entre 1972 et 1989 (+ 4,4% chaque année), est nettement plus faible depuis (+ 1,3%). Ce ralentissement résulte du renforcement du numerus clausus qui limite le nombre d'étudiants admis en deuxième année de médecine. Son augmentation récente ne permettra pas de compenser les départs à la retraite attendus au cours de la prochaine décennie. L'évolution des effectifs de médecins s'est accompagnée de modifications structurelles. Entre 1990 et 2000, le nombre de spécialistes s'est accru beaucoup plus fortement que celui des généralistes (respectivement +22% et +3% en France métropolitaine), puis à partir de cette date, le rythme de progression a été le même pour l'ensemble des praticiens. Il en résulte que les spécialistes sont aujourd'hui plus nombreux (103 840 en 2004, soit 238 praticiens pour 100 000 habitants) que les généralistes (99 650, soit 185 pour 100 000 habitants). La profession s'est féminisée : la proportion de femmes parmi les médecins est passée globalement de un sur sept en 1970 à plus d'un sur trois aujourd'hui. Dans certaines spécialités, les femmes sont majoritaires (90% en gynécologie médicale, 63% en dermatologie, et 58% en pédiatrie) et la moitié des médecins salariés sont des femmes. D'autre part, 23% des médecins sont âgés de 55 ans ou plus, proportion qui s'est fortement accrue ces dernières années (15% en 2000). Selon les projections de la Drees, le nombre de médecins devrait diminuer régulièrement à partir de 2006 (ils seraient 186 000 en 2025). L'âge moyen continuerait d'augmenter (jusqu'en 2015), comme la proportion des femmes (qui deviendraient majoritaires après 2020).

A l'intérieur du territoire, les zones les plus fortement médicalisées se situent à Paris et dans le Sud de la France, et les plus faibles densités se trouvent au nord et dans le centre du pays. L'écart entre les zones les plus et les moins dotées est plus marqué pour les spécialistes que pour les généralistes, et pour certaines spécialités en particulier (anesthésie-réanimation, dermatologie, médecine interne, neurologie, pédiatrie, rééducation fonctionnelle, rhumatologie, psychiatrie). Ces disparités géographiques se sont un peu atténuées au cours du temps. Cependant, des travaux récents ont mis en évidence les difficultés particulières de desserte médicale de certaines zones (banlieues des villes les plus importantes, cantons ruraux), du fait notamment du vieillissement des praticiens qui ne trouvent pas de remplaçants. Parmi l'ensemble des médecins, six sur dix exercent principalement en secteur libéral, près de trois sur dix sont salariés dans un établissement hospitalier, un peu plus d'un sur dix exerce comme salarié en dehors de l'hôpital. Plus de la moitié des praticiens libéraux sont des omnipraticiens.

### Situation dans les Yvelines : faits marquants

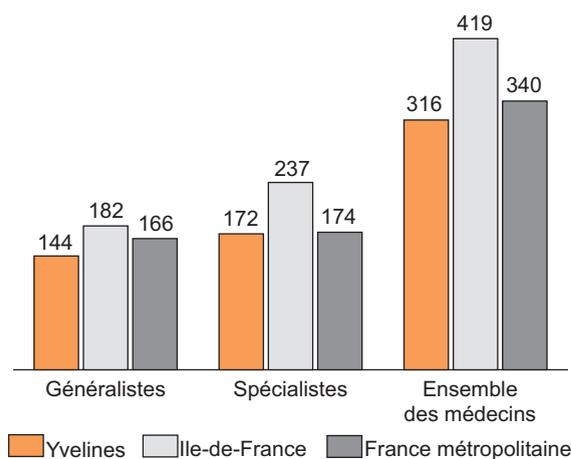
- Une densité de médecins généralistes inférieure à la moyenne nationale et à la moyenne régionale
- Une évolution de l'effectif des médecins qui ne compense pas l'augmentation de la population
- L'exercice libéral, bien que restant prépondérant, diminue dans le département

### ● Une densité médicale largement inférieure à la moyenne régionale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, parmi les 4 438 médecins (salariés et libéraux) exerçant dans les Yvelines, 45% sont des omnipraticiens. La densité médicale est de 144 généralistes et 172 spécialistes pour 100 000 habitants (soit une densité totale de 316 pour 100 000 habitants). Ces chiffres sont inférieurs aux moyennes régionales (respectivement 182 et 237 professionnels pour 100 000 habitants) mais ces dernières sont tirées vers le haut par les fortes densités médicales de Paris. Mais la densité de généralistes dans les Yvelines est également inférieure à celle de la France métropolitaine. Pour les spécialistes, le département se situe dans la moyenne nationale. Les comparaisons entre territoires doivent être interprétées avec prudence : les densités globales recouvrent des modes d'exercice et des niveaux d'activité très variables.

Les **omnipraticiens** regroupent la médecine générale et ses modes d'exercice particulier (homéopathie, acupuncture, ...). Pour une facilité de lecture, ils sont appelés **médecins généralistes** tout au long de cette fiche.

Densité médicale (salariés et libéraux) en 2006  
(Nombre de médecins pour 100 000 habitants)



Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France



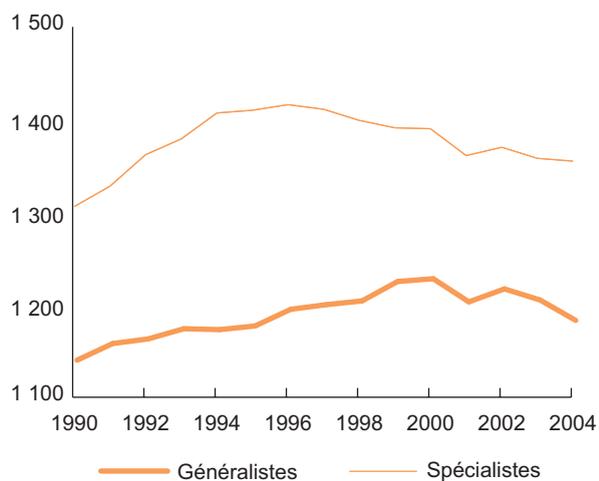
## La santé observée dans les Yvelines

### Activité des médecins libéraux en 2004 (Consultations + visites par APE\*)

	Yvelines	Ile-de-France	France métropolitaine
<b>Généralistes libéraux</b>	4 369	4 225	4 816
<b>Spécialistes libéraux</b>	2 268	2 028	2 253

Source : Cnamts/SNIR – exploitation ORS Ile-de-France  
\* APE : Actif à part entière

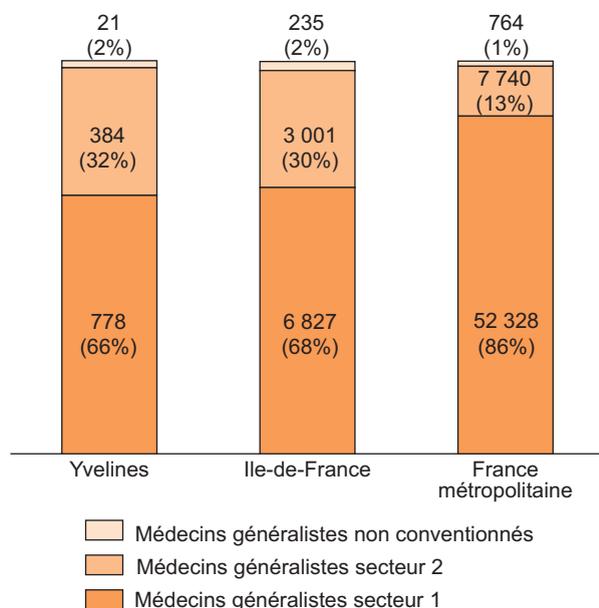
### Evolution de l'effectif des médecins libéraux dans les Yvelines de 1990 à 2004



Source : Cnamts/SNIR – exploitation ORS Ile-de-France

*Les effectifs de médecins proviennent de sources diverses (Ordre des médecins, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, Ministère de l'emploi et de la solidarité), dont les modalités d'enregistrement varient. Des différences peuvent donc être constatées.*

### Mode conventionnel des médecins généralistes libéraux en 2004



Source : Cnamts – exploitation ORS Ile-de-France

### ● Une majorité de médecins libéraux

En 2004, dans les Yvelines, 68% des généralistes et 57% des spécialistes exercent en libéral (77% et 69% en 1997). La pratique libérale est plus importante dans le département qu'en moyenne en Ile-de-France. Elle est équivalente à la moyenne française pour les généralistes et supérieure pour les spécialistes.

L'activité des généralistes libéraux en 2004 dans le département se traduit par un volume de consultations et de visites effectuées par les praticiens inférieur à celui observé en France métropolitaine mais supérieur à celui de la région. L'activité des spécialistes est proche de la moyenne nationale et supérieure à celle de la région.

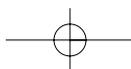
### ● Une densité de médecins libéraux assez stable depuis 1990

Entre 1990 et 2004, le nombre de médecins libéraux exerçant dans les Yvelines est passé de 2 446 à 2 538, soit un accroissement de 3,8%. Les généralistes et les spécialistes ont augmenté dans la même proportion. Toutefois, cette augmentation ne compense pas entièrement l'augmentation de la population sur la même période. En effet, la densité de médecins libéraux était de 187 pour 100 000 habitants en 1990 (87 pour les généralistes et 100 pour les spécialistes). En 2004, la densité est plus faible. Elle s'élève à 182 pour 100 000 habitants (84 pour les généralistes et 98 pour les spécialistes). L'évolution des effectifs de médecins libéraux dans le département suit la tendance observée au niveau national : une hausse des effectifs (jusqu'en 2000 pour les généralistes et 1996 pour les spécialistes) suivie d'une baisse. Au niveau régional, on constate une légère baisse des effectifs depuis 1990.

### ● Une proportion élevée de médecins généralistes libéraux conventionnés en secteur 2

L'Ile-de-France se distingue par le fait qu'un très grand nombre de médecins libéraux sont rattachés au secteur 2, leur permettant des dépassements d'honoraires. C'est le cas de 30% des omnipraticiens franciliens contre une moyenne nationale de 13%. Dans les Yvelines, cette proportion est supérieure à la moyenne régionale. Elle s'élève à 32%. On constate un rééquilibrage en faveur du secteur 1 depuis 1996, quand 40% des omnipraticiens dépendaient alors du secteur 2. Rappelons qu'une forte proportion d'omnipraticiens exerçant en secteur 2 peut constituer un obstacle au recours à la médecine libérale pour certaines populations. Enfin, le nombre d'omnipraticiens non conventionnés est passé de 4 en 1996 à 21 en 2004.

**Définition du mode conventionnel des médecins libéraux (CNAMTS)**  
- Secteur 1 : médecins conventionnés avec tarifs fixés par convention nationale  
- Secteur 2 : médecins conventionnés avec honoraires libres (secteur créé en 1980) et médecins conventionnés disposant d'un droit permanent au dépassement d'honoraires (accès à ce secteur supprimé en 1980).  
- Médecins non conventionnés : médecins n'ayant pas passé de convention avec l'assurance maladie. Les consultations sont à honoraires libres et très peu remboursées.

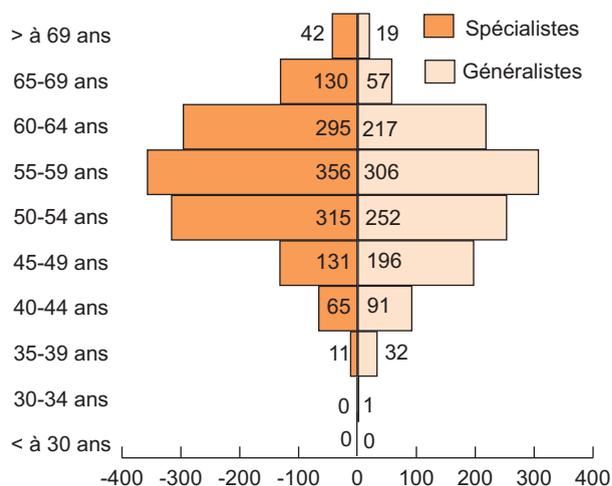


● **Des médecins libéraux globalement moins âgés qu'en moyenne en Ile-de-France**

En 2004, l'âge moyen des médecins libéraux des Yvelines est de 50,6 ans : 49,5 ans pour les généralistes et 51,6 ans pour les spécialistes. Ces âges moyens sont inférieurs à ceux des médecins franciliens et supérieurs à ceux de des médecins de France métropolitaine. Par ailleurs, les femmes représentent 35% des médecins libéraux des Yvelines. Cette proportion est supérieure à celle observée en Ile-de-France et en France (respectivement 33% et 27%). Les caractéristiques démographiques (sexe et âge) des médecins constituent des éléments importants de l'offre actuelle et future :

- différentes enquêtes montrent, en effet, que les femmes et les jeunes médecins libéraux ont une activité inférieure à la moyenne,
- des effectifs importants de médecins âgés annoncent des départs à court terme avec pour conséquence des médecins qu'il sera difficile de remplacer étant donné le faible nombre de médecins formés actuellement et le peu d'attractivité de certaines zones (banlieues de villes importantes, cantons ruraux).

Répartition par âge des médecins libéraux en 2004 dans les Yvelines



Source : Cnamts/SNIR – exploitation ORS Ile-de-France

● **Des densités en spécialistes libéraux qui ne souffrent pas trop de la proximité de Paris**

Dans les Yvelines, en 2004, on dénombre 1 355 spécialistes libéraux, soit 97,7 praticiens pour 100 000 habitants. Cette densité est inférieure à celle de l'Ile-de-France (116,4), mais supérieure à celle de la France métropolitaine (88,6).

La pédiatrie et la gynécologie\* sont les spécialités présentant les densités médicales les plus élevées (respectivement 32,6 médecins pour 100 000 enfants de moins de 16 ans et 48,0 médecins pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans). Dans le département, les densités médicales libérales sont pour toutes les spécialités inférieures à celles de l'Ile-de-France. Les déficits en densité des Yvelines ne sont pas très importants, sauf pour la psychiatrie. Mais pour cette spécialité, le nombre très élevé de médecins à Paris intervient fortement dans la densité régionale et il faut plutôt noter que la moyenne yvelinoise se rapproche de la moyenne nationale.

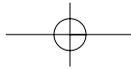
Entre 1997 et 2004, les densités d'anesthésistes-réanimateurs, de pédiatres, de radiologues, et de chirurgiens ont diminué. Sur la même période, la densité de cardiologues a augmenté et celles des dermatologues, des gynécologues, des ophtamologues, des oto-rhino-laryngologistes et des psychiatres sont stables.

\* médicale et obstétrique

Effectifs et densités de médecins libéraux pour les principales spécialités en 2004 (pour 100 000 habitants)

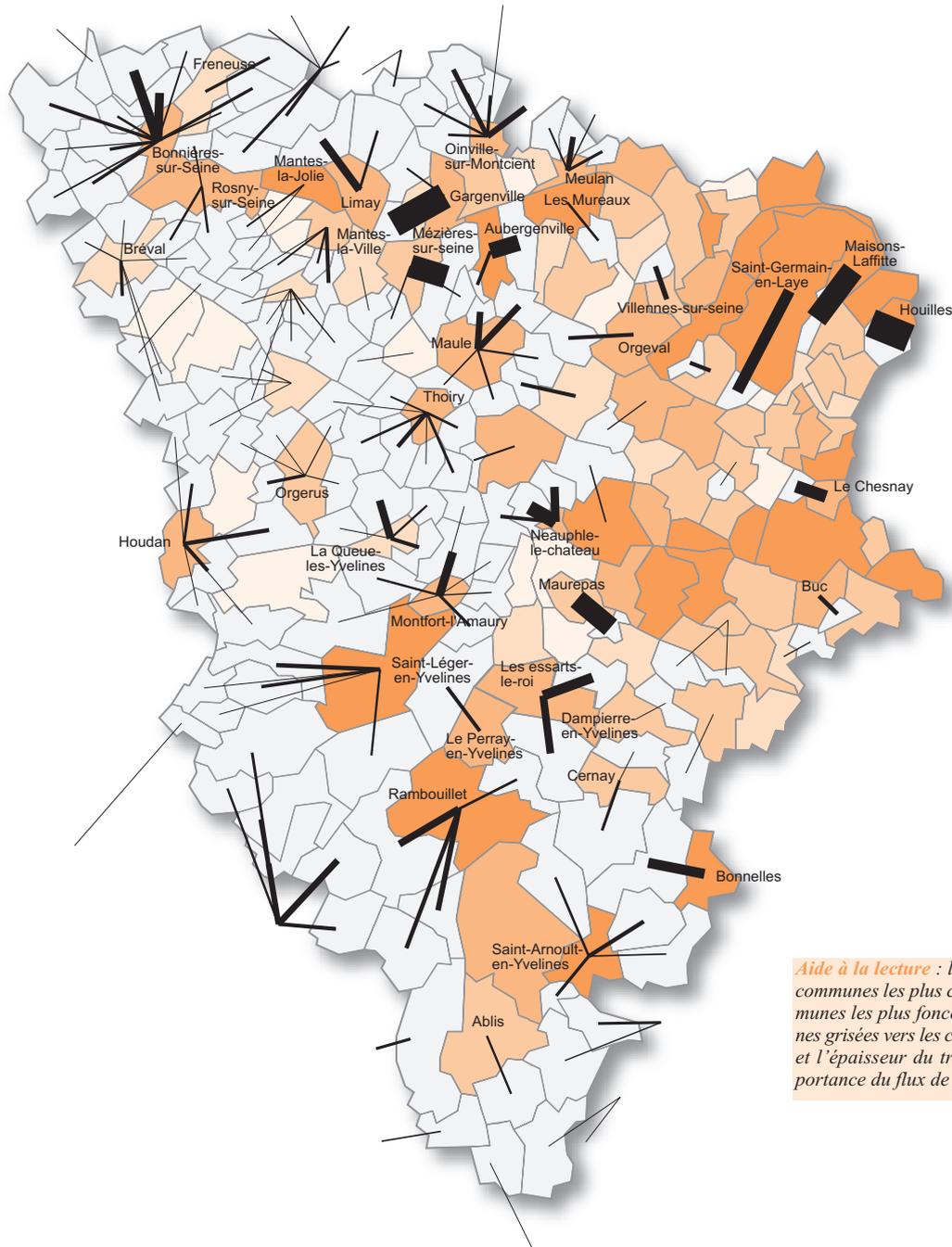
Spécialité	Yvelines		Ile-de-France	France métro
	Effectif	Densité	Densité	Densité
Anesthésie-réanimation	62	4,5	5,5	5,4
Cardiologie	108	7,8	8,5	6,8
Dermatologie	95	6,8	7,7	5,4
Gynécologie (médicale + obstétrique)**	166	48,0	48,7	37,6
Pédiatrie*	102	32,6	33,8	22,8
Radiologie	118	8,5	8,8	8,4
Chirurgie générale	51	3,7	5,2	4,2
Ophtalmologie	129	9,3	10,0	7,6
ORL	65	4,7	5,4	3,8
Psychiatrie et neuro-psychiatrie	143	10,3	18,9	10,6
Autres spécialités	316	22,7	26,6	22,8
<b>Ensemble des spécialistes</b>	<b>1 355</b>	<b>97,7</b>	<b>116,4</b>	<b>88,6</b>

Sources : Cnamts/SNIR, Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
 \*nombre de pédiatres pour 100 000 personnes de moins de 16 ans  
 \*\*nombre de gynécologues pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans



Les médecins

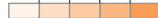
**Recours au médecin omnipraticien libéral dans les Yvelines  
par commune en septembre 2002**  
Bénéficiaires du régime général



*Aide à la lecture : les flux se lisent des communes les plus claires vers les communes les plus foncées (ou des communes grisées vers les communes orangées) et l'épaisseur du trait symbolise l'importance du flux de patients*

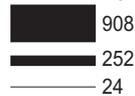
**Part (en %) du recours local au médecin généraliste\***

40 50 60 70



Les habitants des communes en gris ont un recours principal au médecin généraliste en dehors de leur commune de résidence.

**Effectifs de patients :**

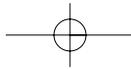


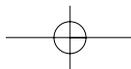
\* rapport entre le nombre de consultations effectuées chez un généraliste de la commune de résidence du patient sur l'ensemble des consultations recensées pour les habitants de la commune pour le mois de septembre 2002

Sources : Assurance maladie, URCAM Ile-de-France

● **Un recours local aux omnipraticiens**

Le recours aux omnipraticiens a lieu sur la commune de résidence des Yvelinois, lorsque celle-ci compte au moins un omnipraticien sur place, ou sur les communes limitrophes lorsque ce n'est pas le cas. Toutefois, la part de recours non local laisse envisager des recours plus lointains, liés aux migrations domicile/travail.





## 2.3 Les autres professionnels de santé

### Contexte national

Le secteur de la santé regroupe des professionnels qui interviennent dans la prise en charge des patients, pour dispenser des soins, mais également pour aider, prévenir, informer. Parmi ces professions de santé, on compte les professions médicales (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes) et les professions paramédicales. Les diverses professions paramédicales concernent le domaine des soins (infirmiers, aides-soignants...), de la rééducation (masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes...), celui de l'appareillage (audioprothésistes, prothésistes dentaires...) et celui de l'assistance technique (techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie...). S'y ajoutent les agents de service hospitalier ainsi que d'autres professions qui contribuent aux soins auprès des patients. Dix des professions paramédicales sont réglementées par le Code de la santé publique : la profession d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, d'orthophoniste, d'orthoptiste, de pédicure-podologue, d'audio-prothésiste, d'opticien-lunetier, d'ergothérapeute, de psychomotricien, et enfin la profession de manipulateur en électro-radiologie médicale. L'exercice de ces professions n'est autorisé qu'à la suite d'une formation sanctionnée par un diplôme d'Etat ou par un certificat de capacité, et après enregistrement du diplôme à la Ddass. Du fait de l'absence d'ordre chez les paramédicaux, c'est le préfet qui délivre la carte professionnelle. Le monopole de l'exercice est ainsi assuré aux professionnels diplômés.

Les infirmiers représentent la première profession de santé en France. En 2006, leur effectif s'élève à plus de 469 000 en France métropolitaine. On distingue au sein de cette profession certaines spécialisations : plus de 13 200 puéricultrices, près de 7 200 infirmiers anesthésistes, environ 5 400 infirmiers de bloc opératoire et 1 000 cadres infirmiers psychiatriques. La profession est très féminisée : les femmes représentent 87% de l'ensemble de ces professionnels. Enfin, 14% des infirmiers ont un exercice libéral. Les pharmaciens ont le monopole de la préparation et de la distribution des médicaments. En 2006, ils sont plus de 69 000 en France métropolitaine, dont 49% de libéraux. La profession a un taux de féminisation de 64%. La France métropolitaine compte 62 000 masseurs-kinésithérapeutes en 2006, qui sont en majorité des libéraux (79%). Parmi ces professionnels, 45% sont des femmes. En 2006, l'effectif des chirurgiens-dentistes s'élève à plus de 41 000 en métropole. La majorité d'entre eux exercent en libéral. A la même date, on compte 17 000 sages-femmes (profession essentiellement féminine avec un statut de salarié hospitalier majoritaire) et 16 500 orthophonistes (dont 96% de femmes et un exercice libéral majoritaire).

### Situation dans les Yvelines : faits marquants

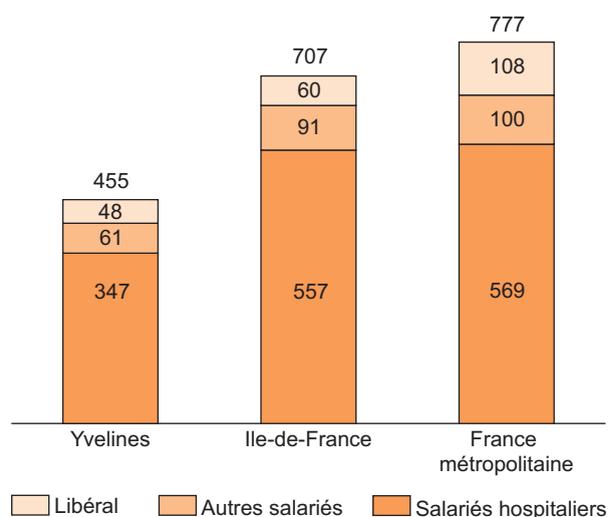
- Une densité parmi les plus faibles de France métropolitaine en infirmiers libéraux et salariés
- Moins de pharmaciens, de masseurs-kinésithérapeutes et de sages-femmes qu'au niveau régional et national
- Des densités de professionnels stables ou en progression depuis 1996
- Un taux de féminisation élevé pour la plupart de ces professions de santé

### ● Une densité en infirmiers très inférieure aux moyennes régionale et nationale

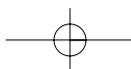
Les 6 331 infirmiers (y compris les infirmiers psychiatriques) exerçant dans les Yvelines au 1<sup>er</sup> janvier 2006 représentent une densité de 455 professionnels pour 100 000 habitants, densité très inférieure aux moyennes régionale et nationale (respectivement de 707 et 777 pour 100 000 habitants). C'est la densité la plus faible de la région. Au niveau national, seul le département limitrophe de l'Eure a une densité inférieure.

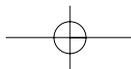
Parmi les infirmiers exerçant dans le département, 89% sont salariés, majoritairement du secteur hospitalier (public et privé). La densité d'infirmiers salariés est de 408 pour 100 000 habitants (648 dans la région et 669 en métropole). Le secteur libéral est aussi moins développé dans le département qu'en Ile-de-France et en France, puisque la densité d'infirmiers libéraux y est de 48 pour 100 000 habitants contre 60 pour 100 000 en Ile-de-France. La moyenne française est bien plus élevée (108 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants).

Densité en infirmiers libéraux et salariés en 2006  
(pour 100 000 habitants)



Sources : Drass-Drees, Insee - exploitation ORS Ile-de-France





## La santé observée dans les Yvelines

### Effectifs et densité\* en infirmiers en 1996 et 2006

	Yvelines		Ile-de-France	France métro
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
<b>1996</b>				
<b>Salariés</b>	5 108	373	548	507
<b>Libéraux</b>	636	46	48	83
<b>Total</b>	<b>5 744</b>	<b>420</b>	<b>596</b>	<b>590</b>
<b>2006</b>				
<b>Salariés</b>	5 663	407	648	669
<b>Libéraux</b>	668	48	60	108
<b>Total</b>	<b>6 331</b>	<b>455</b>	<b>707</b>	<b>777</b>

Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre d'infirmiers pour 100 000 habitants

### Effectifs et densité\* des pharmaciens en 2006

	Yvelines		IDF	France métro
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
<b>Salariés</b>	858	62	66	59
<b>Libéraux</b>	667	48	52	56
<b>Total</b>	<b>1 525</b>	<b>110</b>	<b>118</b>	<b>115</b>

Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre de pharmaciens pour 100 000 habitants

*L'activité de distribution des médicaments est très encadrée. La création ou le transfert d'une officine sont subordonnés à l'octroi d'une licence délivrée par le représentant de l'Etat dans le département. Dans les communes de plus de 30 000 habitants, une création ne peut être autorisée que si le nombre d'habitants par officine est supérieur à 3 000. Dans les communes de moins de 30 000 habitants, ce seuil est ramené à 2 500.*

### Effectifs et densité\* en masseurs-kinésithérapeutes en 1996 et 2006

	Yvelines		Ile-de-France	France métro
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
<b>1996</b>				
<b>Salariés</b>	249	18	23	20
<b>Libéraux</b>	902	66	70	64
<b>Total</b>	<b>1 151</b>	<b>84</b>	<b>93</b>	<b>84</b>
<b>2006</b>				
<b>Salariés</b>	286	21	24	22
<b>Libéraux</b>	1 063	77	85	81
<b>Total</b>	<b>1 349</b>	<b>97</b>	<b>109</b>	<b>103</b>

Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre de masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants

### ● Une densité d'infirmiers globalement en hausse

Entre 1996 et 2006, le nombre total d'infirmiers a augmenté dans les Yvelines et la densité est passée de 420 à 455 professionnels pour 100 000 habitants. Bien que positive, cette évolution de la densité globale (+35 points) est moins marquée qu'au niveau régional (+111 points). L'augmentation est due en grande partie à l'évolution du nombre d'infirmiers salariés, qui peut s'expliquer par des changements de statut et d'organisation du travail dans les établissements. Les infirmiers salariés ont vu leur effectif augmenter de 10% dans le département en dix ans, et leur densité est passé de 373 en 1996 à 407 en 2006. La densité en infirmiers libéraux exclusifs a très peu évolué sur la même période, alors qu'en Ile-de-France elle a augmenté très récemment, ne rattrapant cependant pas la densité nationale.

Dans le département, en 2006, seuls 11% des infirmiers sont des libéraux exclusifs. C'est plus qu'en Ile-de-France (8%) mais moins qu'en métropole (14%). Le taux de féminisation de la profession est élevé. Avec 91% d'infirmières, il est légèrement supérieur aux taux régional et national (87%).

### ● Moins d'un pharmacien sur deux exerce en libéral

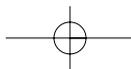
En 2004, 1 525 pharmaciens exercent dans les Yvelines. Un peu moins de la moitié (667, soit 44%) ont un exercice libéral, les autres sont salariés (assistants, biologistes, hospitaliers, fabricants, grossistes, mutualistes, etc). Cette proportion de pharmaciens libéraux, identique à celle de la région est inférieure à la proportion nationale (49%).

Avec 110 pharmaciens pour 100 000 habitants, la densité de pharmaciens dans le département est inférieure à la moyenne régionale (118) et à la moyenne nationale (115). Les effectifs de pharmaciens ont progressé depuis dix ans mais les modifications de la classification ne permettent pas de préciser ces évolutions dans le département. Début 2006, les 460 officines des Yvelines desservaient en moyenne plus de 3 000 habitants. La profession est plus féminisée qu'au niveau national ou régional, particulièrement dans le secteur salarié. Avec 71% de femmes, les Yvelines et l'Isère sont les départements présentant la proportion la plus élevée de pharmaciennes.

### ● Une densité de masseurs-kinésithérapeutes inférieure aux densités régionale et nationale

En 2006, le nombre de masseurs-kinésithérapeutes (libéraux et salariés) rapporté à la population est de 97 pour 100 000 habitants dans les Yvelines, contre 109 en Ile-de-France et 103 en France métropolitaine. Le nombre total de masseurs-kinésithérapeutes a augmenté entre 1996 et 2006, passant de 1 151 à 1 349, les effectifs de libéraux et de salariés évoluant à peu près dans les mêmes proportions. Cependant, le département connaît sur cette période une progression légèrement inférieure à celle observée au niveau régional et national.

Dans le département, en 2006, 79% des masseurs-kinésithérapeutes exercent en libéral. On retrouve cette proportion en Ile-de-France et en métropole. Un peu moins de la moitié des professionnels sont des femmes, et cette proportion est beaucoup plus élevée parmi les salariés (73%).



● **Un effectif de chirurgiens-dentistes stable**

Dans les Yvelines, 903 chirurgiens-dentistes (libéraux et salariés) exercent en 2006, soit une densité de 65 praticiens pour 100 000 habitants. Cet effectif est stable depuis une quinzaine d'années, ce qui a amené une légère diminution de la densité, compte tenu de l'évolution de la population dans le département. On observe également cette stabilité du nombre de chirurgiens-dentistes au niveau régional. La densité des Yvelines est légèrement inférieure à la moyenne nationale (69 pour 100 000 habitants) mais se distingue nettement de celle observée en Ile-de-France (85 pour 100 000). Cependant, celle-ci est influencée par les fortes densités de Paris et des Hauts-de-Seine. La proportion de chirurgiens-dentistes exerçant en libéral s'élève à 96%, contre 89% en Ile-de-France et 92% en France métropolitaine. Enfin, pour cette profession également, le taux de féminisation est l'un des plus élevés de métropole (41%).

● **Une densité d'orthophonistes dans la moyenne régionale**

En 2006, le nombre d'orthophonistes (libéraux et salariés) rapporté à la population est de 31 pour 100 000 habitants dans les Yvelines. Cette densité est équivalente à celle observée au niveau régional et légèrement plus élevée que la densité nationale (28 pour 100 000). Le nombre total de professionnels est relativement stable entre 1996 et 2006, mais on constate une diminution sur cette période du nombre de salariés, au profit de praticiens libéraux. En 2006, ceux-ci représentent 89% des effectifs, proportion plus élevée qu'aux niveaux régional et national (environ 80%). Le taux de féminisation est très important dans les Yvelines pour cette profession, mais ne se distingue pas de celui observé en Ile-de-France et en France métropolitaine (97% de femmes).

● **Une forte progression de l'effectif de sages-femmes**

En 2006, le nombre de sages-femmes (libéraux et salariés) s'élève à 316 dans les Yvelines, soit une densité de 92 sages-femmes pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Cette densité, qui a fortement progressé en dix ans reste cependant inférieure aux densités régionale (101 sages-femmes pour 100 000 femmes de 15-49 ans) et nationale (118 pour 100 000). Les effectifs ont augmenté de 37% sur cette période, avec un nombre de sages-femmes libérales qui a plus que doublé. La pratique libérale reste minoritaire, avec 18% de professionnelles relevant de ce secteur. Cependant, cette proportion est plus élevée que celle observée en moyenne régionale ou nationale (environ 15%). Les hommes sont peu représentés dans ce métier dans le département, comme sur tout le territoire français.

● **Les autres professionnels de santé**

Pour les autres professions de santé encadrées par le code de la santé publique, le département des Yvelines est plutôt bien doté, avec une densité de praticiens supérieure à la moyenne nationale (sauf pour les audio-prothésistes, les opticiens-lunetiers et les manipulateurs en électro-radiologie médicale), voire supérieure aux moyennes régionale et nationale (ergothérapeutes).

**Effectifs et densité\* en chirurgiens-dentistes en 1996 et 2006**

1996	Yvelines		Ile-de-France	France métró
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Salariés	31	2	7	5
Libéraux	886	65	75	63
<b>Total</b>	<b>917</b>	<b>67</b>	<b>82</b>	<b>68</b>
2006	Yvelines		Ile-de-France	France métró
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Salariés	34	2	10	6
Libéraux	869	63	75	63
<b>Total</b>	<b>903</b>	<b>65</b>	<b>85</b>	<b>69</b>

Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre de chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants

**Effectifs et densité\* en orthophonistes en 1996 et 2006**

1996	Yvelines		Ile-de-France	France métró
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Salariés	104	8	7	6
Libéraux	333	24	21	16
<b>Total</b>	<b>437</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>22</b>
2006	Yvelines		Ile-de-France	France métró
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Salariés	49	4	7	6
Libéraux	377	27	26	22
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>28</b>

Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre d'orthophonistes pour 100 000 habitants

**Effectifs et densité\* en sages-femmes en 1996 et 2006**

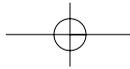
1996	Yvelines		Ile-de-France	France métró
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Salariés	205	56	60	76
Libéraux	25	7	6	10
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>62</b>	<b>66</b>	<b>86</b>
2006	Yvelines		Ile-de-France	France métró
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Salariés	259	75	85	100
Libéraux	57	17	13	18
<b>Total</b>	<b>316</b>	<b>92</b>	<b>101</b>	<b>118</b>

Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre de sages-femmes pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans

**Effectifs et densité\* des autres professionnels de santé en 2006**

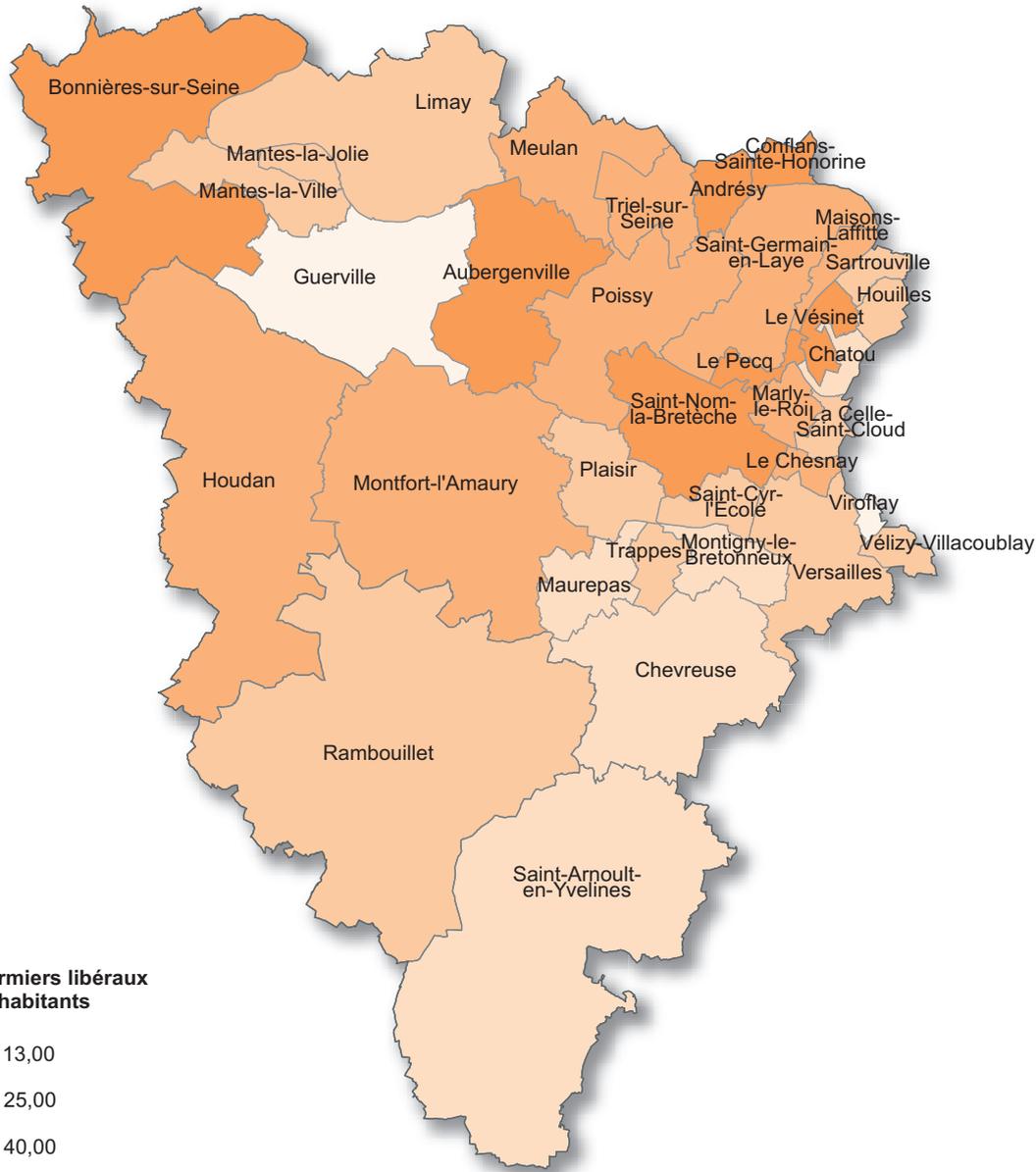
	Yvelines		IDF	France métró
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Orthoptistes	66	4,7	5,7	4,3
Psychomotriciens	215	14,0	15,5	10,3
Pédicures-podologues	297	21,4	23,5	18,0
Ergothérapeutes	155	11,1	10,8	9,4
Audio-prothésistes	32	2,3	2,8	3,2
Opticiens-lunetiers	417	30,0	35,1	36,8
Manipulateurs E.R.M	430	30,9	47,7	41,8

Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre de professionnels pour 100 000 habitants

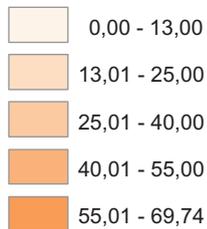


Les autres professionnels de santé

**Densité en infirmiers libéraux dans les cantons des Yvelines au 31 décembre 2004**  
Pour 100 000 habitants



**Nombre d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants**

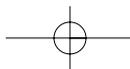


**Densité Yvelines\* = 38,8**

Sources : Assurance maladie, Insee RP99 - exploitation ORS Ile-de-France

*Le découpage par canton de l'Insee a été légèrement modifié pour les calculs des densités d'infirmiers : les cantons couvrant une même commune ont été regroupés.*

*\* Pour la réalisation de cette carte, les effectifs d'infirmiers ont été fournis par la Cpm des Yvelines (nombre d'infirmiers libéraux ayant réalisé au moins un acte en 2004). Ces effectifs minorent sensiblement ceux fournis par la Drees et présentés dans le reste du document (fichier ADELI provenant de l'enregistrement des professionnels de santé auprès des Ddass). En effet, un infirmier peut être comptabilisé dans ADELI, alors qu'il n'a effectué aucun acte dans l'année. Au niveau départemental, la Drees recense 668 infirmiers libéraux dans les Yvelines en 2004 (densité de 48 professionnels pour 100 000 habitants) alors que l'Assurance maladie en recense 532 (densité de 39 professionnels pour 100 000 habitants).*





## 2.4 L'offre de soins en psychiatrie

### Contexte national

En France, la santé mentale occupe une place considérable au sein du système de santé, du fait de la fréquence des troubles et de l'offre importante en équipements et en personnel. La santé mentale recouvre les pathologies psychiatriques caractérisées et la détresse psychologique, plus difficile à évaluer et à quantifier. La prise en charge de la santé mentale relève à la fois du secteur libéral, du secteur hospitalier et du secteur médico-social.

En 2004, on dénombre 13 600 psychiatres (libéraux et salariés) en France métropolitaine, soit une densité de 22,5 praticiens pour 100 000 habitants. Cette offre est inégalement répartie sur le territoire national, en particulier pour le secteur libéral.

La psychiatrie hospitalière est organisée en "secteurs" : 830 secteurs de psychiatrie générale (pour les adultes) recouvrant chacun en moyenne 54 000 habitants de 20 ans ou plus, et 320 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, pour une population moyenne par secteur de 49 000 enfants et adolescents. Chaque secteur dispose d'une équipe pluridisciplinaire, placée sous la responsabilité d'un psychiatre hospitalier, prenant en charge les patients selon différents moyens thérapeutiques et dans des lieux variés. En 2003, la file active (nombre de patients vus au moins une fois dans l'année) du secteur général s'élève à 1,2 million de patients, soit un taux de recours annuel moyen de 20 patients pour 1 000 habitants. La file active du secteur infanto-juvénile s'élève à 440 000, soit un taux de recours annuel moyen de 37 patients pour 1 000 enfants ou adolescents âgés de moins de 16 ans. Ces files actives sont en augmentation régulière. Les hospitalisations sont de plus en plus courtes : la durée moyenne de séjour est passée de 36 jours en 1997 à 30 en 2003 en psychiatrie générale et de 28 jours à 24 en psychiatrie infanto-juvénile. Seuls 26% des adultes et 2% des enfants ou adolescents sont pris en charge à temps complet (de façon permanente ou sur une période donnée). L'hospitalisation à temps partiel concerne 9% des adultes et 10% des enfants ou adolescents, accueillis dans des centres d'accueil thérapeutique, des ateliers thérapeutiques, des hôpitaux de jour ou de nuit. La majorité des soins sont désormais réalisés en ambulatoire (centre médico-psychologique, soins à domicile,...).

Il existe deux modes d'hospitalisation sans consentement en milieu psychiatrique : l'hospitalisation à la demande d'un tiers (qui doit être présentée par un membre de la famille du malade ou par une personne susceptible d'agir dans l'intérêt de celui-ci) et l'hospitalisation d'office (prononcée par un arrêté du Préfet). En 2003, plus de 75 000 hospitalisations sans consentement ont été décidées en France métropolitaine, dont 86% à la demande d'un tiers.

### Situation dans les Yvelines : faits marquants

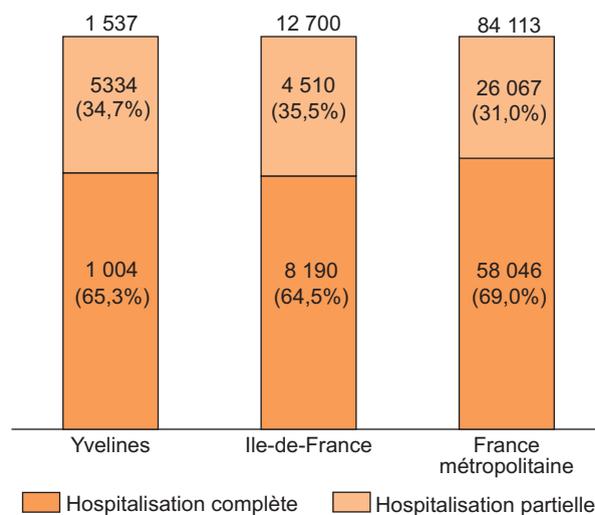
- 1 537 lits et places en psychiatrie générale et infanto-juvénile, dont 34,7% en hospitalisation partielle
- Un taux d'équipement inférieur aux taux régional et national en psychiatrie générale, supérieur en psychiatrie infanto-juvénile
- Une durée moyenne de séjour de 27 jours en psychiatrie générale et de 28 jours en psychiatrie infanto-juvénile
- 36 139 patients vus au moins une fois dans les différents secteurs de psychiatrie

### ● Une répartition entre les lits d'hospitalisation complète et les places d'hospitalisation partielle comparable à celle de l'Ile-de-France

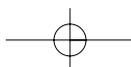
La capacité globale en psychiatrie générale et infanto-juvénile est de 1 537 lits et places installées en 2004 dans les Yvelines (hospitalisation complète et partielle). Le nombre de places en hospitalisation partielle (hospitalisation de nuit, de jour, appartements thérapeutiques, etc...), qui permettent au patient de rester davantage dans son milieu habituel de vie, s'élève à 533, soit 34,7% de la capacité globale. Cette proportion est comparable à la moyenne régionale (35,5%) et plus élevée que la moyenne nationale (31,0%).

Le nombre de lits de psychiatrie diminue dans le département depuis 1997, un peu moins cependant qu'en Ile-de-France et en France métropolitaine (7% contre 13%). Cette diminution est plus marquée pour l'hospitalisation complète que pour l'hospitalisation partielle.

Proportion de lits et de places de psychiatrie en 2004  
(Hospitalisation complète et partielle, dans les secteurs public et privé)



Source : Drees (SAE) – exploitation ORS Ile-de-France



La santé observée dans les Yvelines

Capacité en psychiatrie générale et en psychiatrie infanto-juvénile en 1997 et 2004

	Psychiatrie générale			Psychiatrie infanto-juvénile		
	Lits*	Places**	%***	Lits*	Places**	%***
<b>Yvelines</b>						
1997	935	260	21,8%	169	296	63,7%
2004	868	263	23,3%	136	270	66,5%
<b>Evolution</b>	-7,2%	1,2%	-	-19,5%	-8,8%	-
<b>Ile-de-France</b>						
1997	9 161	3 351	26,8%	520	1 548	74,9%
2004	7 510	2 929	28,1%	680	1 581	69,9%
<b>Evolution</b>	-18,0%	-12,6%	-	30,8%	2,1%	-
<b>France métro</b>						
1997	67 598	17 982	21,0%	2 424	8 609	78,0%
2004	55 760	17 351	23,7%	2 286	8 716	79,2%
<b>Evolution</b>	-17,5%	-3,5%	-	-5,7%	1,2%	-

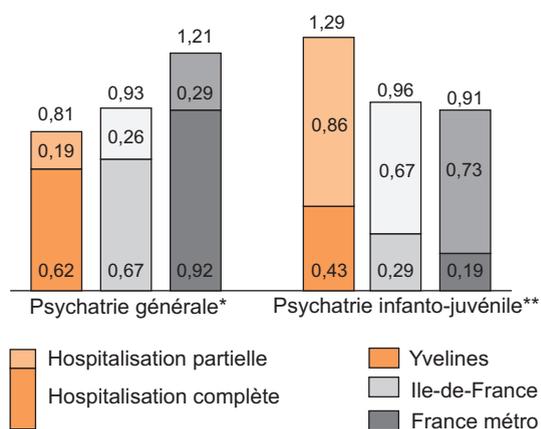
Source : Drees (SAE) – exploitation ORS Ile-de-France

\* Lits d'hospitalisation complète

\*\* Places d'hospitalisation partielle

\*\*\* % de places en hospitalisation partielle

Taux d'équipement en psychiatrie en 2004



Sources : Drees (SAE), Insee – exploitation ORS Ile-de-France

\* Nombre de lits ou places pour 1 000 habitants

\*\* Nombre de lits ou places pour 1 000 enfants ou adolescents âgés de moins de 16 ans

Nombre d'entrées, de journées et de venues en psychiatrie générale et infanto-juvénile en 1997 et 2004

	Psychiatrie générale			Psychiatrie infanto-juvénile		
	Entrées*	Journées**	Venues***	Entrées*	Journées**	Venues***
<b>Yvelines</b>						
1997	8 967	296 033	51 987	414	37 973	48 925
2004	9 379	256 396	46 733	819	23 186	49 807
<b>Evol.</b>	4,6%	-13,4%	-10,1%	97,8%	-38,9%	1,8%
<b>Ile-de-France</b>						
1997	84 935	2 707 210	685 137	2 144	117 737	288 755
2004	85 891	2 376 876	635 653	3 846	135 636	320 266
<b>Evol.</b>	1,1%	-12,2%	-7,2%	79,4%	15,2%	10,9%
<b>France métro</b>						
1997	569 449	20 281 967	3 746 631	17 772	491 641	1 510 596
2004	608 011	18 060 074	3 459 165	19 126	448 691	1 490 162
<b>Evol.</b>	6,8%	-11,0%	-7,7%	7,6%	-8,7%	-1,4%

Source : Drees (SAE) – exploitation ORS Ile-de-France

\* Nombre d'entrées totales en hospitalisation complète

\*\* Nombre de journées réalisées en hospitalisation complète

\*\*\* Nombre de venues en hospitalisation partielle

● L'hospitalisation partielle représente 67% de l'offre en psychiatrie infanto-juvénile

La proportion de places en hospitalisation partielle parmi l'ensemble de l'offre a augmenté entre 1997 et 2004 : elle atteint 23% en psychiatrie générale et 67% en psychiatrie infanto-juvénile en 2004.

D'autre part, la répartition de l'offre de soins selon la nature juridique de l'établissement montre l'importance du secteur public qui regroupe 61% de l'offre totale dans les Yvelines, 52% en psychiatrie générale et 85% en psychiatrie infanto-juvénile. L'offre publique est cependant moindre qu'en Ile-de-France (66%) et qu'en France métropolitaine (71%). Le département se distingue également par une offre majoritairement privée en hospitalisation complète en psychiatrie générale (55%) et par une offre exclusivement publique en hospitalisation complète en psychiatrie infanto-juvénile.

● Un taux d'équipement assez faible en psychiatrie générale, élevé en psychiatrie infanto-juvénile

Avec un taux d'équipement global en psychiatrie générale de 0,81 lit et place pour 1 000 habitants, les Yvelines se situent en-dessous des moyennes régionale et nationale (respectivement 0,93 et 1,21 pour 1 000). Cette situation se retrouve aussi bien en hospitalisation partielle qu'en hospitalisation complète.

Par contre, le taux d'équipement global en psychiatrie infanto-juvénile, qui s'élève à 1,29 lit et place pour 1 000 enfants ou adolescents âgés de moins de 16 ans, est largement supérieur aux taux régional et national (respectivement 0,96 et 0,91 pour 1 000). C'est le cas aussi bien en hospitalisation partielle qu'en hospitalisation complète.

● Des hospitalisations plus nombreuses mais plus courtes

Dans les Yvelines, le nombre d'entrées en hospitalisation complète en psychiatrie générale a augmenté de 4,6% entre 1997 et 2004. Les nombres de journées en hospitalisation complète et de venues en hospitalisation partielle ont en revanche diminué sur la même période (-13,4% et -10,1%). Ces mêmes tendances sont observées en Ile-de-France et en France métropolitaine.

En psychiatrie infanto-juvénile, le nombre d'entrées a presque doublé entre 1997 et 2004 (+98%). L'augmentation est également forte dans la région (+79%), mais beaucoup plus modérée au niveau national (+8%). Dans le même temps, le nombre de journées a diminué fortement (-39%) et le nombre de venues en hospitalisation partielle a très légèrement augmenté. Ces évolutions reflètent la tendance particulièrement forte dans le département d'une diminution des hospitalisations complètes en psychiatrie générale et infanto-juvénile.

● **Une durée de séjour moyenne en diminution**

En 1997, dans les Yvelines, la durée moyenne de séjour était de 33 jours en moyenne en psychiatrie générale et de 92 jours en psychiatrie infanto-juvénile. Ces durées moyennes de séjour ont diminué, pour atteindre en 2004, 27 jours pour la psychiatrie générale et 28 jours pour la psychiatrie infanto-juvénile (-17% et -69%). Des évolutions similaires quoique moins prononcées sont observées aux niveaux régional et national. Ainsi, le département, qui avait la particularité d'avoir une durée moyenne très élevée en psychiatrie infanto-juvénile, se place maintenant entre la durée moyenne nationale (24 jours) et la durée moyenne régionale (35 jours).

● **Un taux de recours en psychiatrie infanto-juvénile plus faible qu'en Ile-de-France et qu'en France métropolitaine**

Le département des Yvelines comprend 18 secteurs de psychiatrie générale et 7 intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile. En 2003, La file active de ces secteurs est de 26 885 patients en psychiatrie générale et 9 254 en psychiatrie infanto-juvénile.

La majorité des patients bénéficie d'une prise en charge en ambulatoire, cette proportion atteignant 98% pour la psychiatrie infanto-juvénile. Ces proportions sont supérieures à celles observées aux niveaux régional et national. A l'inverse, la proportion de patients pris en charge à temps partiel est moins élevée dans le département pour les deux secteurs. C'est le cas également de la proportion de patients pris en charge à temps complet en psychiatrie générale. Un patient peut cumuler plusieurs modes de prise en charge.

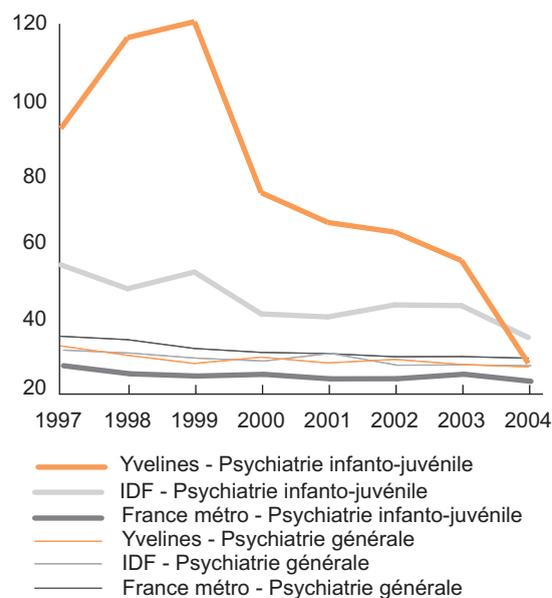
Le taux de recours en psychiatrie générale s'élève à 19 pour 1 000 habitants (17 pour 1 000 en Ile-de-France et 20 pour 1 000 en France métropolitaine). En psychiatrie infanto-juvénile, le taux de recours est de 30 pour 1 000 enfants ou adolescents âgés de moins de 16 ans. Ce taux est plus faible que le taux régional (32 pour 1 000) et que le taux national (37 pour 1 000).

● **Un psychiatre pour 3 700 habitants**

En 2006, on dénombre 374 psychiatres dans les Yvelines, soit une densité de 26,9 praticiens pour 100 000 habitants. Cette densité est supérieure à la densité nationale mais inférieure à la densité régionale. Parmi, ces psychiatres, 77 (21%) ont un exercice libéral exclusif, soit une densité de 5,5 praticiens libéraux pour 100 000 habitants, densité inférieure aux densités nationale et régionale.

Il faut cependant noter que pour cette spécialité, le nombre très élevé de médecins à Paris pèse fortement sur la densité régionale.

Evolution de la durée moyenne de séjour en psychiatrie entre 1997 et 2004



Source : Drees (SAE) – exploitation ORS Ile-de-France

File active totale en psychiatrie générale et infanto-juvénile dans les Yvelines en 2000 et 2003

	2003	% en 2003*	Taux de recours**	Evolution 2000-2003
<b>Psychiatrie générale</b>				
FA*** totale	26 885		19,3	-0,5%
FA ambulatoire	25 531	95,0%	18,4	3,0%
FA temps partiel	1 193	4,4%	0,9	-20,0%
FA temps complet	4527	16,8%	3,3	-4,0%
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
FA totale	9 254		29,6	7,1%
FA ambulatoire	9 090	98,2%	29,1	8,6%
FA temps partiel	412	4,5%	1,3	-4,4%
FA temps complet	213	2,3%	0,7	34,0%

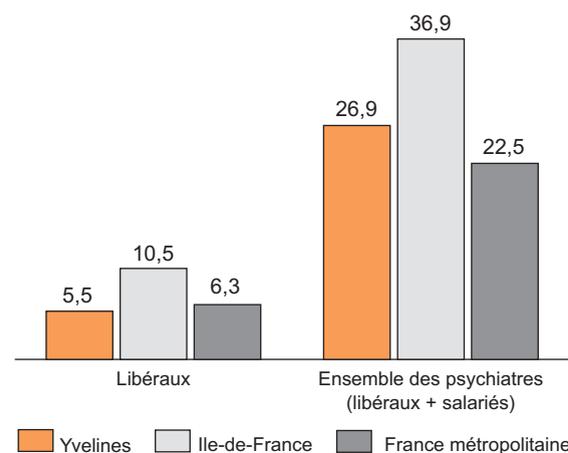
Sources : Drees - Rapports d'activité des secteurs de psychiatrie, – exploitation ORS Ile-de-France

\* Un patient peut cumuler plusieurs modes de prise en charge

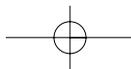
\*\* FA rapportée à 1 000 habitants en psychiatrie générale et à 1 000 enfants ou adolescents âgés de moins de 16 ans en psychiatrie infanto-juvénile

\*\*\* FA : File active (nombre de patients vus au moins une fois dans l'année)

Densité de psychiatres en 2006 (Nombre de psychiatres pour 100 000 habitants)

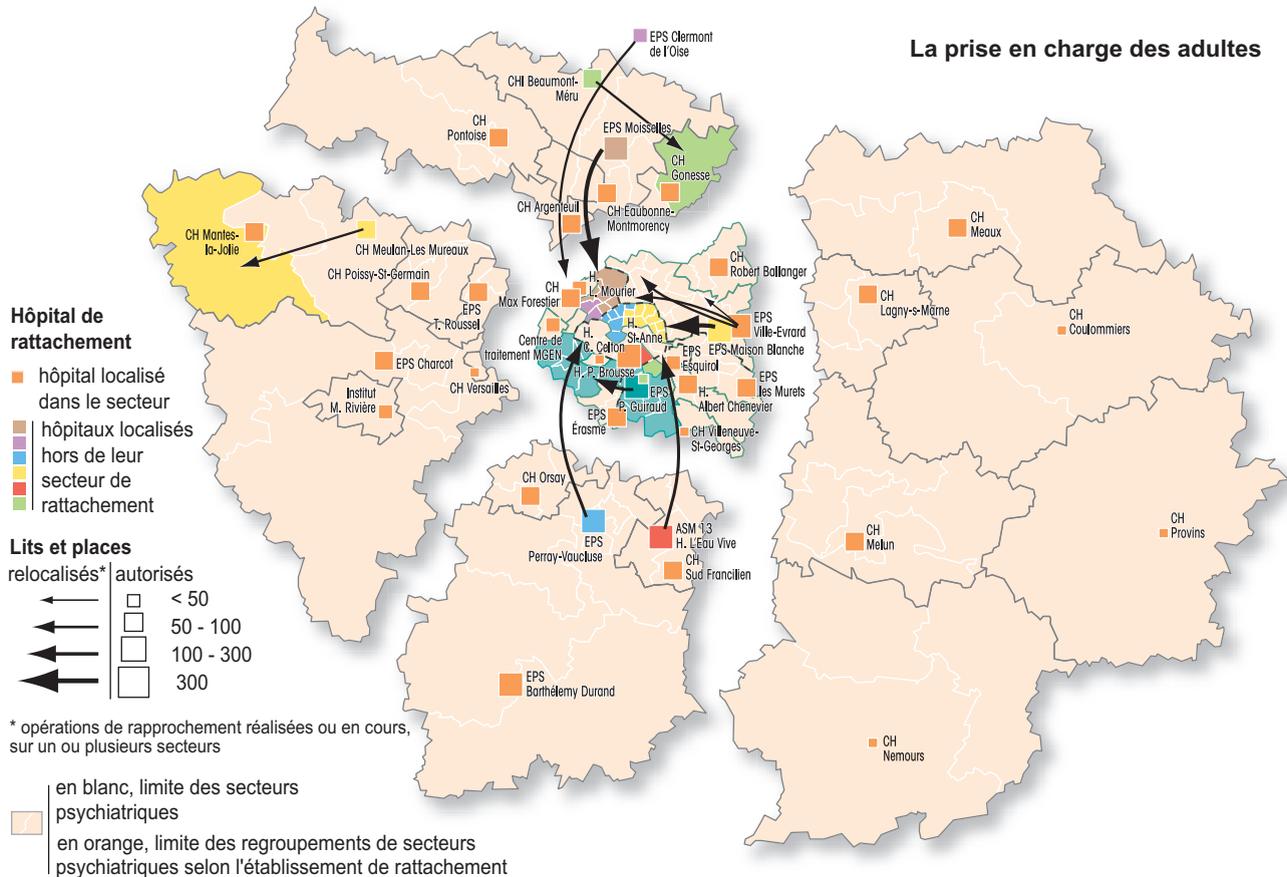


Sources : Drass-Drees, Insee – exploitation ORS Ile-de-France



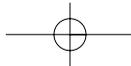
L'offre de soins en psychiatrie

L'offre en santé mentale en Ile-de-France en 2005



Sources : Drassif/ARHIF - exploitation Iaurif





## 2.5 Les maladies chroniques et les réseaux de soins

### Contexte national

L'Organisation mondiale de la santé définit une maladie chronique comme un problème de santé qui nécessite une prise en charge durant plusieurs années. Il s'agit d'une définition très large incluant des pathologies diverses et notamment les affections cardio-vasculaires, les cancers, le diabète, l'asthme et les affections psychiatriques. Le dispositif des affections de longue durée (ALD) a été mis en place dès la création de la sécurité sociale afin de permettre la prise en charge des patients atteints d'une maladie chronique nécessitant un traitement prolongé. En 2002, on estime à plus de 7 millions les personnes inscrites en ALD par les principaux régimes d'assurance maladie, et qui bénéficient à ce titre de l'exonération du ticket modérateur pour les soins ayant trait à leur pathologie (6,5 millions en octobre 2004 pour le seul régime général). Quatre groupes d'affections regroupent plus de 80% des ALD : les maladies cardio-vasculaires (33%), les cancers (18%), le diabète (17%) et les affections psychiatriques (13%).

Le système de santé, organisé autour d'un modèle de soins pour affections aiguës et épisodiques, offre une réponse souvent coûteuse et inadaptée à ces malades qui nécessitent une prise en charge souvent pluridisciplinaire et personnalisée. Le développement des réseaux de soins est aujourd'hui considéré comme l'une des solutions pour améliorer l'organisation de la prise en charge médicale et médico-sociale de la population. Les ordonnances d'avril 1996 sur la réforme de la Sécurité sociale et de l'hospitalisation ont donné aux réseaux une légitimité institutionnelle en prévoyant différentes formes d'agrément, soit par le ministère de tutelle, soit par les Agences régionales de l'hospitalisation (ARH). Les réseaux font désormais partie intégrante du système sanitaire et peuvent bénéficier d'une enveloppe financière consacrée entièrement à leur développement, la Dotation nationale de développement des réseaux. Parmi les 500 réseaux de santé recensés en France en 2005, les principales thématiques concernées sont les soins palliatifs (80 réseaux), le cancer (75 réseaux), les maladies chroniques (70 réseaux) et le diabète (60 réseaux). Un grand nombre de réseaux a été créé dans la foulée des grands plans de santé publique.

Les besoins à venir pour prendre en charge les maladies chroniques en France sont difficiles à évaluer. En effet, l'accroissement attendu de la population âgée au cours des prochaines décennies est tel qu'il fait craindre une augmentation importante du nombre de personnes atteintes de dépendance et de maladies chroniques nécessitant des soins prolongés. Toutefois, le développement des approches de prévention comme la réduction de la consommation de tabac et d'alcool, la prévention des maladies cardio-vasculaires, le dépistage précoce de certains cancers ou de certaines maladies dégénératives (Alzheimer notamment) et l'accès à des traitements plus performants permettent d'espérer que l'augmentation de ces besoins ne sera pas proportionnelle au vieillissement annoncé de la population.

### Situation dans les Yvelines : faits marquants

- Une prévalence inférieure aux prévalences régionale et nationale, pour l'ensemble des affections longue durée, et notamment pour les tumeurs, les maladies cardio-vasculaires, le diabète et les affections psychiatriques
- Une bonne couverture du département par les réseaux de cancérologie, de soins palliatifs et de santé mentale, mais aucun réseau de prise en charge du diabète

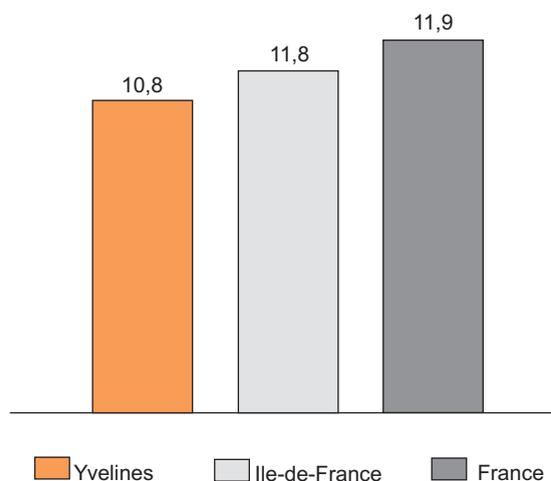
### ● Une prévalence des ALD inférieure aux prévalences régionale et nationale

Dans les Yvelines, au 31 octobre 2004, le nombre de patients en affection de longue durée (ALD) s'élève à 129 046 pour le seul régime général de l'assurance maladie. A structure par âge comparable, le taux de bénéficiaires est de 10,8 pour 100 personnes relevant du régime général. Cette prévalence des ALD dans la population yvelinoise est inférieure à la prévalence régionale comme à la prévalence nationale. Un patient peut être exonéré au titre de plusieurs ALD. Dans le département et dans la région, le nombre moyen d'ALD par patient s'élève à 1,06 (1,14 en moyenne nationale).

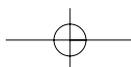
Au niveau national, les femmes représentent 52% des ALD. Le taux de patients en ALD augmente fortement avec l'âge et les taux masculins sont toujours plus élevés que les taux féminins, quel que soit l'âge. On peut penser que ces caractéristiques se retrouvent sensiblement dans les mêmes proportions en Ile-de-France comme dans les Yvelines.

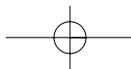
Les prévalences les plus fortes, dans les Yvelines, concernent le groupe des affections cardio-vasculaires (environ 33% des bénéficiaires), suivi par les tumeurs (19%), les diabètes de type 1 et 2 (16%) et les affections psychiatriques (11%).

**Prévalence des ALD en 2004**  
(pour 100 personnes relevant du régime général de l'assurance maladie)



Source : Cnamts – exploitation ORS Ile-de-France

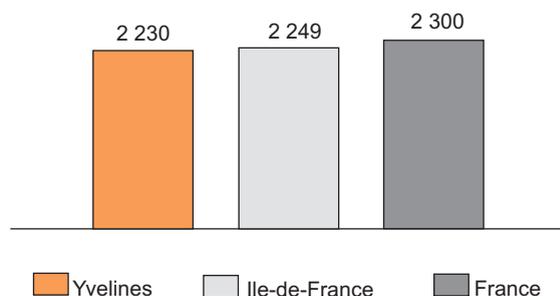




## La santé observée dans les Yvelines

### Prévalence des ALD pour tumeurs en 2004

(pour 100 000 personnes relevant du régime général de l'assurance maladie)



Source : Cnamts – exploitation ORS Ile-de-France

### ● Une prévalence des ALD pour tumeurs légèrement inférieure aux prévalences régionale et nationale

Dans les Yvelines, au 31 octobre 2004, le nombre de patients en affection de longue durée pour tumeurs s'élève à 26 000 pour le régime général de l'assurance maladie. A structure par âge comparable, le taux de prévalence est de 2 230 pour 100 000 personnes relevant du régime général. Il est légèrement inférieur à ceux observés aux niveaux régional et national (2 249 et 2 300 pour 100 000).

### ● Une augmentation importante de la prévalence en dix ans au niveau national

Au niveau national, parmi l'ensemble des tumeurs, les prévalences les plus élevées sont dans l'ordre : les cancers du sein (1 293 pour 100 000 femmes), les cancers de la prostate (723 pour 100 000 hommes), les cancers du côlon-rectum (204 pour 100 000 personnes), les cancers de l'utérus (165 pour 100 000 femmes) et les cancers du poumon (79 pour 100 000 personnes).

Entre 1994 et 2004, la prévalence des ALD pour tumeurs a augmenté de 62%. Cette évolution est due à plusieurs facteurs : intensification du dépistage du cancer de la prostate (augmentation de la prévalence de +165%) et du cancer du sein (+70%), vieillissement de la population et allongement de la durée de la vie, durées d'exonération plus longues (qui permettent une surveillance régulière).

### ● Quinze réseaux de cancérologie en Ile-de-France

La cancérologie constitue une priorité à la fois nationale et régionale. La couverture de l'ensemble des régions françaises par un réseau régional du cancer coordonnant les acteurs de soins sur un territoire donné constitue l'objet de la mesure n°29 du Plan Cancer 2003-2007. Le cancer a été défini comme axe prioritaire dans le cadre du Plan régional de santé publique (PRSP) et le SROS 3 précise que la gradation des soins dans la prise en charge du cancer repose sur un réseau régional et des réseaux territoriaux. En Ile-de-France, le nombre d'intervenants et la façon dont les professionnels se sont organisés localement ont conduit à mettre en place une organisation à deux niveaux :

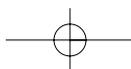
- un maillage de la région par des réseaux territoriaux (15 réseaux financés sur la Dotation régionale de développement des réseaux au 20 janvier 2006) chargés de la prise en charge des patients et de la coordination de tous les professionnels ;
- un réseau régional – Oncorif – émanation des réseaux de cancérologie franciliens et dont l'objet est la réalisation de toute action décidée par les réseaux territoriaux de cancérologie, la coordination des établissements de soins et des professionnels de ville et la représentation des réseaux.

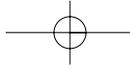
L'Ile-de-France est couverte de façon relativement homogène, sauf dans le sud de la Seine-et-Marne. Les Yvelines bénéficient de deux réseaux spécifiques au département, ainsi que du réseau inter-départemental Gynécomed, consacré au suivi des femmes atteintes d'un cancer du sein.

### ● Treize réseaux de soins palliatifs en Ile-de-France

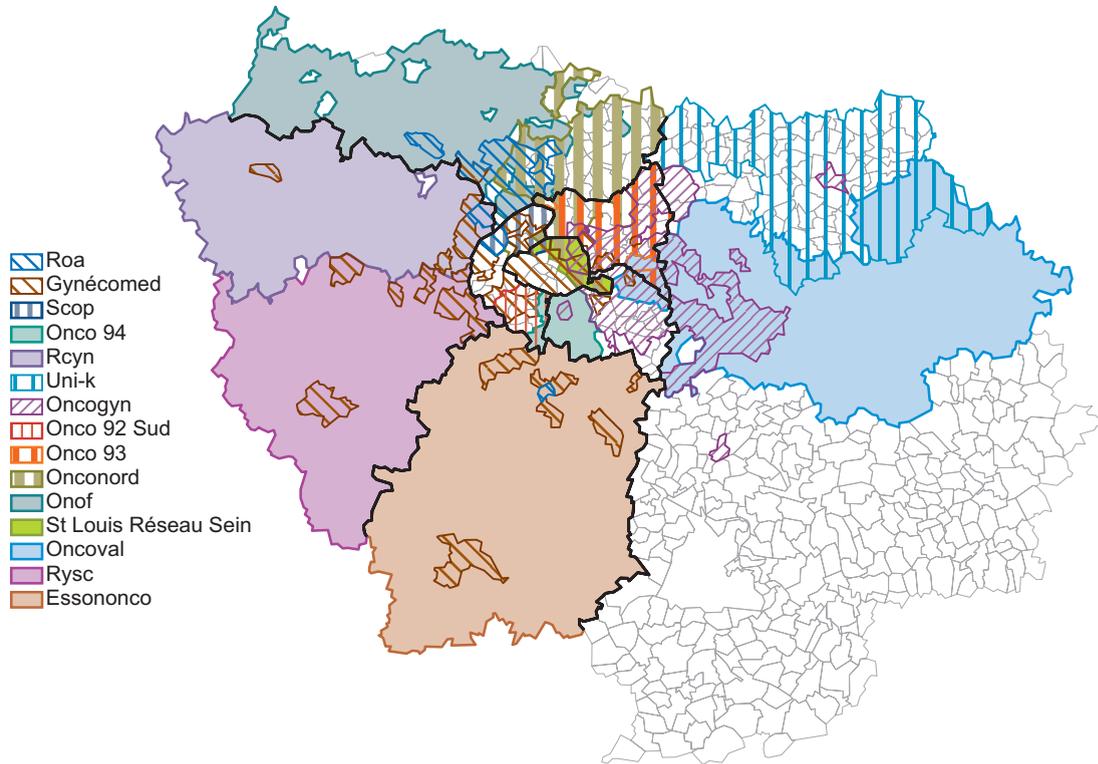
Les soins palliatifs s'adressent à des personnes de tous âges atteintes d'une maladie grave, évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale. Ces personnes peuvent souffrir d'un cancer (le plus souvent), d'une maladie neurologique dégénérative ou de tout autre état pathologique lié à une insuffisance fonctionnelle décompensée ou à une association de plusieurs maladies. Dans une définition élargie, les soins palliatifs incluent l'accompagnement des personnes âgées dépendantes (GIR 1 à 4), pour soulager celles-ci dans leur vie quotidienne ainsi que leur entourage proche.

Le programme national de développement des soins palliatifs 2002-2005 a pour objectif de "favoriser la constitution de réseaux locaux de soins palliatifs domicile-hôpital". En Ile-de-France, les réseaux de soins palliatifs ont créé la première fédération régionale de réseaux de santé : la RESPALIF. Ces réseaux sont centrés prioritairement sur le malade et ses proches. La région est particulièrement bien maillée, sauf dans le sud de la Seine-et-Marne et pour une partie du Val d'Oise, et le développement d'un volet de soins palliatifs par les réseaux de cancérologie devrait permettre d'arriver à une couverture intégrale du territoire. Ainsi, à ce jour, dix réseaux de soins palliatifs sont financés par la Dotation régionale de développement des réseaux et trois réseaux de cancérologie ont un volet "soins palliatifs".



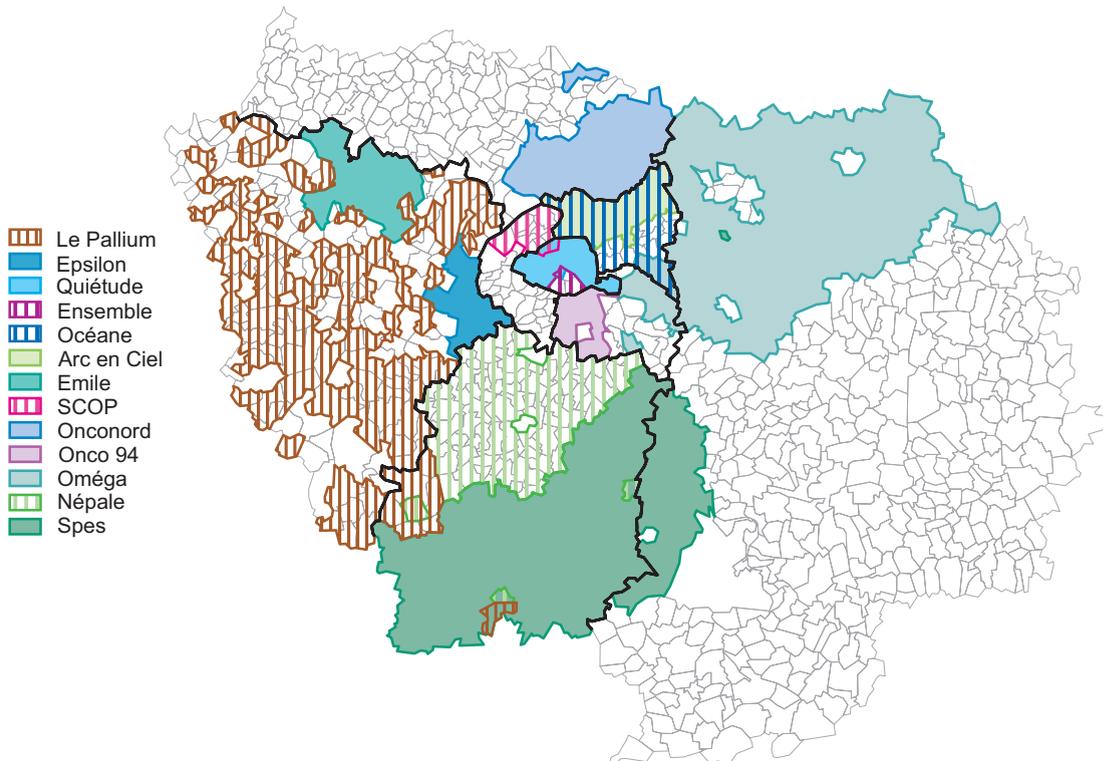


Les réseaux de cancérologie en 2006

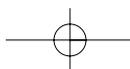


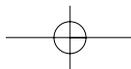
Source : Urcam – exploitation Iaurif

Les réseaux de soins palliatifs en 2006



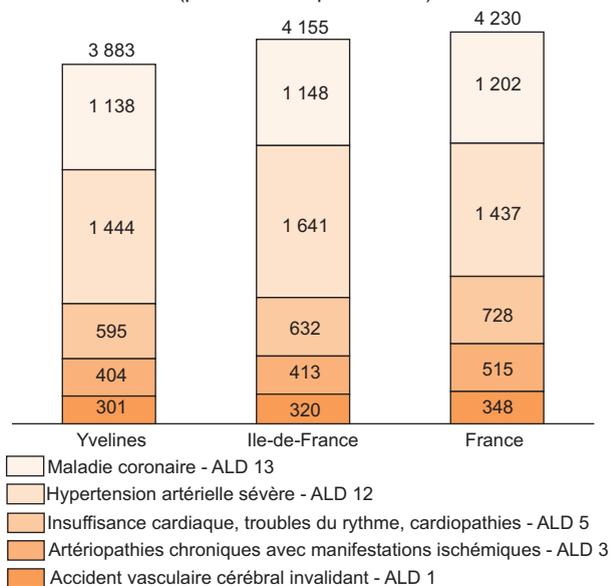
Source : Urcam – exploitation Iaurif





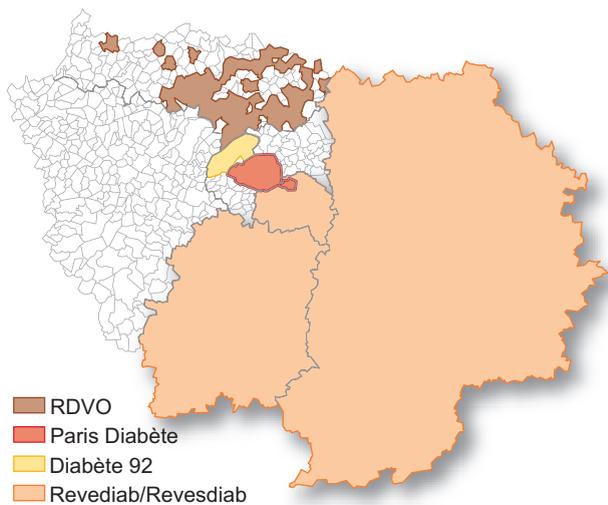
Les maladies chroniques et les réseaux de soins

**Prévalence des ALD pour maladies cardiovasculaires en 2004**  
(pour 100 000 personnes\*)



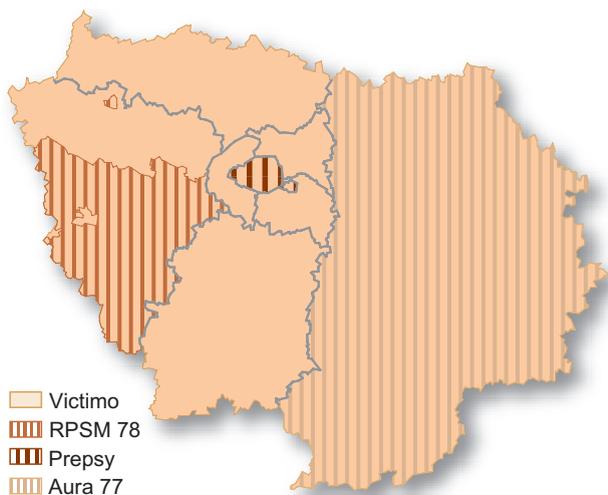
Source : Cnamts – exploitation ORS Ile-de-France  
\*relevant du régime général de l'assurance maladie

**Les réseaux de diabète en 2006**



Source : Urcam – exploitation Laurif

**Les réseaux de santé mentale en 2006**



Source : Urcam – exploitation Laurif

● **Une prévalence des ALD pour maladies cardio-vasculaires inférieure aux prévalences régionale et nationale**

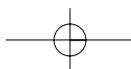
Dans les Yvelines, au 31 octobre 2004, le nombre de patients en affection de longue durée pour maladies cardio-vasculaires (ALD 1, 3, 5, 12 et 13) s'élève à 44 778 pour le régime général de l'assurance maladie. A structure par âge comparable, le taux de prévalence est de 3 883 pour 100 000 personnes relevant du régime général. Il est très inférieur à ceux observés aux niveaux régional et national (4 155 et 4 230 pour 100 000). Les prévalences des ALD détaillées sont également toutes inférieures aux prévalences régionales et nationales, sauf la prévalence de l'hypertension artérielle. Pour cette pathologie, la prévalence dans la population yvelinoise est très légèrement supérieure à la prévalence nationale, tout en restant inférieure à la prévalence régionale, très élevée. D'autre part, un réseau de prise en charge de l'insuffisance cardiaque et de la maladie coronaire couvre l'est et le nord-est de la région Ile-de-France.

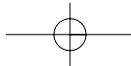
● **Pas de réseau de diabète dans les Yvelines**

Dans les Yvelines, au 31 octobre 2004, le nombre de patients en affection de longue durée pour diabète (type 1 et 2) s'élève à 21 827 pour le régime général de l'assurance maladie. A structure par âge comparable, le taux de prévalence est de 1 810 pour 100 000 personnes relevant du régime général. Il est très inférieur à ceux observés aux niveaux régional et national (2 062 et 2 203 pour 100 000). Le Plan Diabète 2002-2005 soutient la création de réseaux de santé diabète, à travers notamment le financement de l'association nationale de coordination des réseaux diabète (Ancred). L'Ile-de-France compte quatre réseaux diabète, mais la région n'est pas totalement couverte. En effet, les Yvelines et la Seine-Saint-Denis ne bénéficient pas sur leur territoire d'un réseau diabète, contrairement aux autres départements d'Ile-de-France.

● **Quatre réseaux de santé mentale en Ile-de-France**

Dans les Yvelines, au 31 octobre 2004, le nombre de patients en affection de longue durée pour affections psychiatriques s'élève à 14 370 pour le régime général de l'assurance maladie. A structure par âge comparable, le taux de prévalence est de 1 136 pour 100 000 personnes relevant du régime général. Il est très inférieur à ceux observés aux niveaux régional et national (1 440 et 1 630 pour 100 000). Le Plan Psychiatrie et santé mentale 2005-2008 incite au développement de réseaux en santé mentale avec tous les partenaires impliqués : secteurs psychiatriques, médecins généralistes et spécialistes, professionnels du social et de l'éducation nationale. L'Ile-de-France compte quatre réseaux en santé mentale. La couverture géographique de la région est totale. En particulier, les Yvelines bénéficient du réseau Victimo (la prise en charge des personnes ayant vécu un événement traumatique et présentant des troubles psychiques suite à ce traumatisme) sur tout son territoire et du réseau RPSM (Réseau de Promotion pour la Santé Mentale) sur le sud du département.





## 2.6 La consommation de soins

### Contexte national

En 2004, la dépense courante de santé s'élève à 183,5 milliards d'euros, soit en moyenne 3 041 euros par Français. Les dépenses relatives à la consommation de soins et de biens médicaux, qui constituent l'essentiel de la dépense courante de santé (79%), atteignent 144,8 milliards d'euros. Les autres dépenses concernent la médecine préventive, les dépenses de recherche, de formation, les indemnités journalières... La dépense nationale de santé, (notion légèrement différente de la dépense courante, utilisée dans les comparaisons internationales) représente 10,5% du Produit Intérieur Brut (PIB), ce qui place la France au 5<sup>ème</sup> rang des pays de l'OCDE derrière les Etats-Unis, la Suisse, l'Allemagne et l'Islande. L'année 2004 est marquée par une moindre évolution des dépenses de santé : la consommation de soins et de biens médicaux a augmenté de 5,1% contre 6,4% en 2003. Mais ce ralentissement est entièrement dû à une croissance des prix inférieure en 2004 par rapport à 2003, grâce notamment à la part croissante prise par les médicaments génériques dans le marché pharmaceutique. Les trois postes importants de la consommation de soins et de biens médicaux sont les soins hospitaliers (44,4% des dépenses), les soins ambulatoires (27,4%) et les médicaments (20,9%).

En 2004, l'Assurance maladie a financé 76,7% des dépenses de consommation de soins et de biens médicaux, proportion qui évolue peu depuis dix ans. Cette stabilité est le fruit de deux tendances opposées : la consommation croissante de biens médicaux moins remboursés (médicaments peu ou pas remboursés, optiques ou prothèses dentaires) pris en charge ou non par les régimes d'assurance complémentaire, et la progression rapide des dépenses prises en charge à 100% notamment dans le cadre des affections de longue durée. Les soins hospitaliers sont remboursés à 92,5% par l'Assurance maladie, contre 64,5% pour les soins ambulatoires. La part financée directement par les ménages continue de diminuer, atteignant désormais 9,1%, les mutuelles prenant à leur charge 7,3% des dépenses. Le montant des dépenses s'accroît avec l'âge des patients. En 2004, chaque personne couverte par le régime général a été remboursée en moyenne de 1 634 euros (de 707 euros pour les moins de 20 ans à 5 797 euros pour les plus de 80 ans). Plus de la moitié du montant des remboursements concerne des dépenses d'hospitalisation (833 euros). Les remboursements de soins ambulatoires s'élèvent à 799 euros (248 euros d'honoraires et 547 euros en prescriptions de toutes sortes).

### Situation dans les Yvelines : faits marquants

- Moins de recours aux omnipraticiens qu'en moyenne française mais un recours aux spécialistes comparable
- Entre 1996 et 2004, hausse du recours aux omnipraticiens et légère baisse du recours aux spécialistes
- Entre 1996 et 2004, forte augmentation des prescriptions pharmaceutiques, comme en Ile-de-France et en France métropolitaine
- Le taux d'hospitalisation en court séjour s'élève à 127 entrées pour 1 000 habitants en 2004

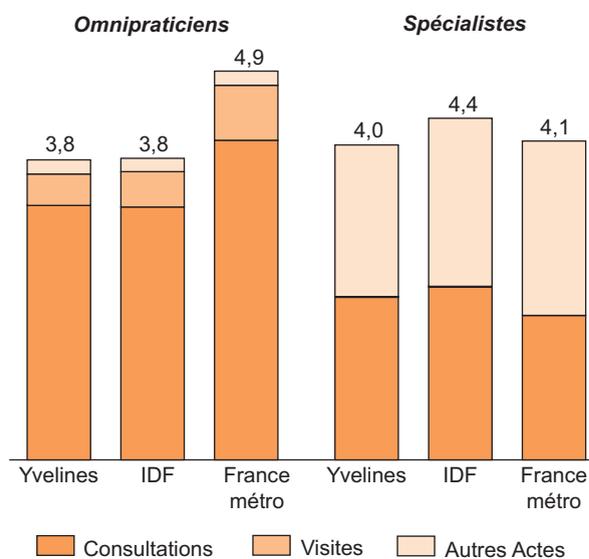
### ● Un recours aux omnipraticiens faible comme pour l'ensemble de l'Ile-de-France

En 2004, le nombre d'actes des omnipraticiens libéraux exerçant dans les Yvelines rapporté au nombre d'habitants dans le département s'élève à 3,8 (4,0 pour les spécialistes libéraux).

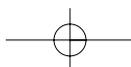
Le département se caractérise par une consommation d'actes d'omnipraticiens comparable à la moyenne régionale mais inférieure à la moyenne nationale (4,9). En revanche la consommation d'actes de spécialistes est inférieure à la moyenne régionale (4,4) et comparable à la moyenne nationale (4,1).

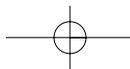
Rappelons que ces chiffres ne prennent en compte que l'activité médicale libérale, dans un département qui se caractérise par une pratique libérale plus importante qu'en moyenne régionale. D'autre part, l'Ile-de-France est une région à forte mobilité géographique pour le recours aux spécialistes.

Nombre d'actes par habitant\* en 2004



Sources : Cnamts (SNIR), Insee – exploitation ORS Ile-de-France





## La santé observée dans les Yvelines

### Evolution du nombre d'actes par habitant entre 1996 et 2004

	Consultations	Visites	Autres actes	Total
<b>Yvelines</b>				
1996	2,8	0,8	0,2	3,7
2004	3,2	0,4	0,2	3,8
<b>Evolution</b>	15,6 %	-47,8 %	14,9 %	2,7 %
<b>Ile-de-France</b>				
1996	2,8	0,8	0,2	3,8
2004	3,2	0,4	0,2	3,8
<b>Evolution</b>	14,0 %	-43,9 %	-1,5 %	1,1 %
<b>France métro</b>				
1996	3,4	1,3	0,2	4,9
2004	4,1	0,7	0,2	4,9
<b>Evolution</b>	18,8 %	-44,4 %	-9,1 %	1,5 %

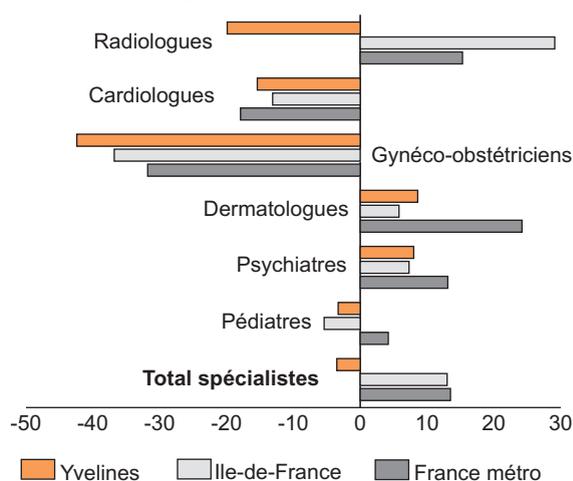
Sources : Cnamts (SNIR), Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
Les taux de croissance sont calculés sur des données non arrondies

### Evolution du nombre d'actes de certains spécialistes par habitant entre 1996 et 2004

	Yvelines		Ile-de-France		France métro	
	1996	2004	1996	2004	1996	2004
Radiologues	1,29	1,04	0,84	1,08	0,93	1,07
Cardiologues	0,35	0,30	0,35	0,30	0,33	0,27
Gynéco-obstétriciens	0,40	0,23	0,42	0,26	0,30	0,21
Dermatologues	0,25	0,27	0,24	0,25	0,19	0,23
Psychiatres	0,21	0,23	0,34	0,36	0,24	0,27
Pédiatres	0,29	0,28	0,27	0,25	0,16	0,17
<b>Total spécialistes</b>	<b>4,16</b>	<b>4,01</b>	<b>3,85</b>	<b>4,35</b>	<b>3,58</b>	<b>4,06</b>

Sources : Cnamts (SNIR), Insee – exploitation ORS Ile-de-France

### Taux de croissance du nombre d'actes de certains spécialistes par habitant entre 1996 et 2004



Sources : Cnamts (SNIR), Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
Les taux de croissance sont calculés sur des données non arrondies

### Evolution du nombre d'actes des dentistes par habitant entre 1996 et 2004

	Yvelines	Ile-de-France	France métro
1996	1,38	1,36	1,39
2004	1,62	1,55	1,71
<b>Evolution</b>	17,4 %	13,8 %	23,4 %

Sources : Cnamts (SNIR), Insee – exploitation ORS Ile-de-France  
Les taux de croissance sont calculés sur des données non arrondies

### ● Augmentation des consultations chez les omnipraticiens et diminution des visites

Entre 1996 et 2004, la consommation d'actes d'omnipraticiens dans les Yvelines est passée de 3,7 à 3,8 par habitant, soit une augmentation de 2,7% en huit ans. Cette augmentation est plus élevée que celle observée au niveau régional (+1,1%) ou au niveau national (+1,5%).

Cette augmentation des actes dans les Yvelines se décompose en une baisse des visites (-48%) et une hausse des consultations (+15,6%). En 2004, 85% des actes d'omnipraticiens sont des consultations, dans le département comme en Ile-de-France ou en France métropolitaine.

*SNIR : Les données sont issues du Système national inter-régimes, géré par la Cnamts concernant l'activité libérale des professions de santé ayant donné lieu à remboursement par les principaux régimes d'assurance maladie, au titre de la maladie, de la maternité et des accidents du travail.*

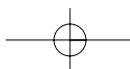
### ● Légère baisse du recours aux spécialistes

En 2004, le recours aux spécialistes libéraux (toutes spécialités confondues) est un peu moins fréquent dans les Yvelines (4,0 actes par habitant) que sur l'ensemble de l'Ile-de-France (4,4 actes). La différence est notable pour les psychiatres, dont le nombre moyen d'actes est de 0,23 par habitant dans le département contre 0,36 en Ile-de-France. Par contre, le recours à l'ensemble des spécialistes dans le département est comparable à celui constaté en France métropolitaine, avec cependant un recours aux pédiatres plus élevé dans les Yvelines.

Le recours aux spécialistes a légèrement diminué entre 1996 et 2004 dans les Yvelines, alors qu'il a augmenté en Ile-de-France et au niveau national. La plus forte diminution concerne la gynécologie-obstétrique : le nombre d'actes par habitant a diminué de 42%. Cette baisse est constatée dans une moindre mesure en région comme au niveau national. Une autre évolution notable concerne la radiologie (et imagerie médicale) dont le nombre d'actes a diminué de 20% dans les Yvelines alors qu'il a augmenté de 30% en Ile-de-France et de 15% en France métropolitaine. Le recours aux cardiologues a également diminué dans le département (-15%), comme le recours aux pédiatres (-3%). Par contre, les recours aux dermatologues et aux psychiatres ont augmenté, suivant ainsi les mêmes évolutions qu'aux niveaux régional et national.

### ● Des soins dentaires plus fréquents qu'en moyenne régionale

Le nombre moyen d'actes de chirurgiens-dentistes libéraux enregistré en 2004 dans les Yvelines (1,62 acte par habitant par an) est supérieur à celui observé en Ile-de-France et inférieur à celui observé en France métropolitaine (respectivement 1,55 et 1,71). En 1996, le recours aux dentistes était un peu moins élevé et de même niveau dans les Yvelines, en Ile-de-France et en France (environ 1,4 acte). Cette évolution est due à des taux de croissance différents sur la période 1996-2004 : +14% en Ile-de-France, +17% dans les Yvelines et +23% au niveau national.



● **Les dépassements représentent un quart de la dépense en honoraires des spécialistes**

En 2004, les dépenses chez les omnipraticiens libéraux exerçant dans les Yvelines rapportées à la population du département s'élèvent en moyenne à 98 euros en honoraires par habitant (dont 13 euros en dépassements) et 194 euros en prescriptions pharmaceutiques, dépenses assez comparables aux dépenses par Francilien mais nettement inférieures aux dépenses moyennes observées en France métropolitaine. La dépense moyenne par habitant en honoraires de spécialistes (193 euros dont 46 euros en dépassements) est inférieure à celle d'un Francilien mais supérieure à la moyenne nationale et le montant des prescriptions pharmaceutiques des spécialistes (64 euros) est plus faible dans le département qu'en Ile-de-France et comparable au montant moyen national. Comme pour les omnipraticiens, la proportion des dépassements dans le total des honoraires est très élevée dans les Yvelines et en Ile-de-France. Entre 1996 et 2004, le montant de la dépense en prescriptions pharmaceutiques des omnipraticiens a augmenté de 42%, soit un peu plus qu'aux niveaux régional et national (36%). Les prescriptions des spécialistes ont augmenté de 55%, moins qu'aux niveaux régional et national (72 et 76%).

● **L'activité des laboratoires reste inférieure aux moyennes régionale et nationale**

En 2004, la consommation d'actes de biologie dans les Yvelines est de 199 actes par habitant. Cette consommation est en hausse par rapport à 1996 (+53%) mais reste inférieure à celle observée en Ile-de-France (227 actes) et en France métropolitaine (224 actes). La consommation d'actes d'infirmiers (2,7 actes par habitant) est comparable à celle de l'Ile-de-France mais largement inférieure à celle observée en France (6,1 actes). Cette consommation a diminué de 2% entre 1996 et 2004 dans le département, alors qu'elle a augmenté aux niveaux régional et national (de +7% et +31% respectivement).

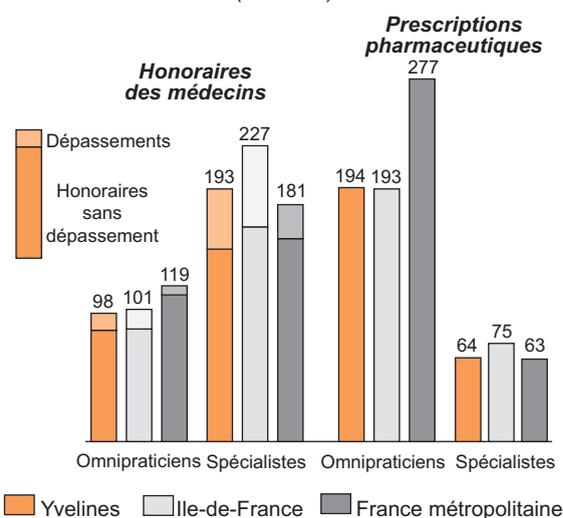
En revanche, le recours aux masseurs-kinésithérapeutes a augmenté dans le département depuis 1996 (+9%) comme dans la région (+8%) ou en France (+24%). Les recours aux masseurs-kinésithérapeutes comme aux orthophonistes sont comparables dans les Yvelines, en Ile-de-France et en France.

● **Des taux d'hospitalisation inférieurs aux taux régionaux et nationaux**

Les taux d'hospitalisation en soins de courte durée (établissements publics et privés) sont moins importants dans les Yvelines (127 hospitalisations pour 1 000 habitants) qu'en Ile-de-France (162) ou en France métropolitaine (185). La différence est particulièrement sensible dans le secteur de la chirurgie (49 hospitalisations pour 1 000 habitants, contre 68 dans la région et 80 au niveau national). Entre 1996 et 2004, le recours à l'hospitalisation a diminué de 13%, moins qu'en moyenne francilienne (-16%), mais plus qu'en moyenne nationale (-7%). En psychiatrie, même si le recours à l'hospitalisation complète a augmenté de 24% entre 1996 et 2004, il reste inférieur aux recours observés en Ile-de-France ou en France.

*En 2003, l'analyse des flux de patients (séjours de plus de 24 heures) à partir du PMSI (programme médicalisé des systèmes d'information) montre que 86% des hospitalisations effectuées dans les établissements des Yvelines concernent des personnes domiciliées dans le département. La même année, 26% des hospitalisations des Yvelinois ont eu lieu hors du département. (Source : PMSI - exploitation Cramif)*

**Dépenses par habitant chez les omnipraticiens et les spécialistes en 2004\***  
(en euros)



Sources : Cnamts (SNIR), Insee - exploitation ORS Ile-de-France  
\*Honoraires et prescriptions des médecins des Yvelines rapportés à la population du département

**Evolution de l'activité\* des laboratoires et des auxiliaires médicaux libéraux entre 1996 et 2004**

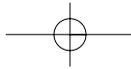
	Actes de biologie**	Infirmiers	Masseurs-kinésithérapeutes	Orthophonistes
<b>Yvelines</b>				
1996	129,5	2,7	2,4	0,3
2004	198,7	2,7	2,6	0,4
<b>Evolution</b>	<b>53,4%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>9,2%</b>	<b>18,3%</b>
<b>Ile-de-France</b>				
1996	147,7	2,7	2,4	0,3
2004	227,3	2,9	2,6	0,3
<b>Evolution</b>	<b>53,9%</b>	<b>7,0%</b>	<b>8,1%</b>	<b>17,4%</b>
<b>France métropolitaine</b>				
1996	143,3	4,6	2,3	0,2
2004	223,6	6,1	2,9	0,3
<b>Evolution</b>	<b>56,1%</b>	<b>31,1%</b>	<b>24,1%</b>	<b>39,6%</b>

Sources : Cnamts (SNIR), Insee - exploitation ORS Ile-de-France  
Les taux de croissance sont calculés sur des données non arrondies  
\*Nombre d'actes par habitant  
\*\*Les actes de biologie sont mesurés en somme de coefficients d'actes

**Evolution des entrées\* dans les établissements de santé entre 1996 et 2004 (hospitalisation complète)**

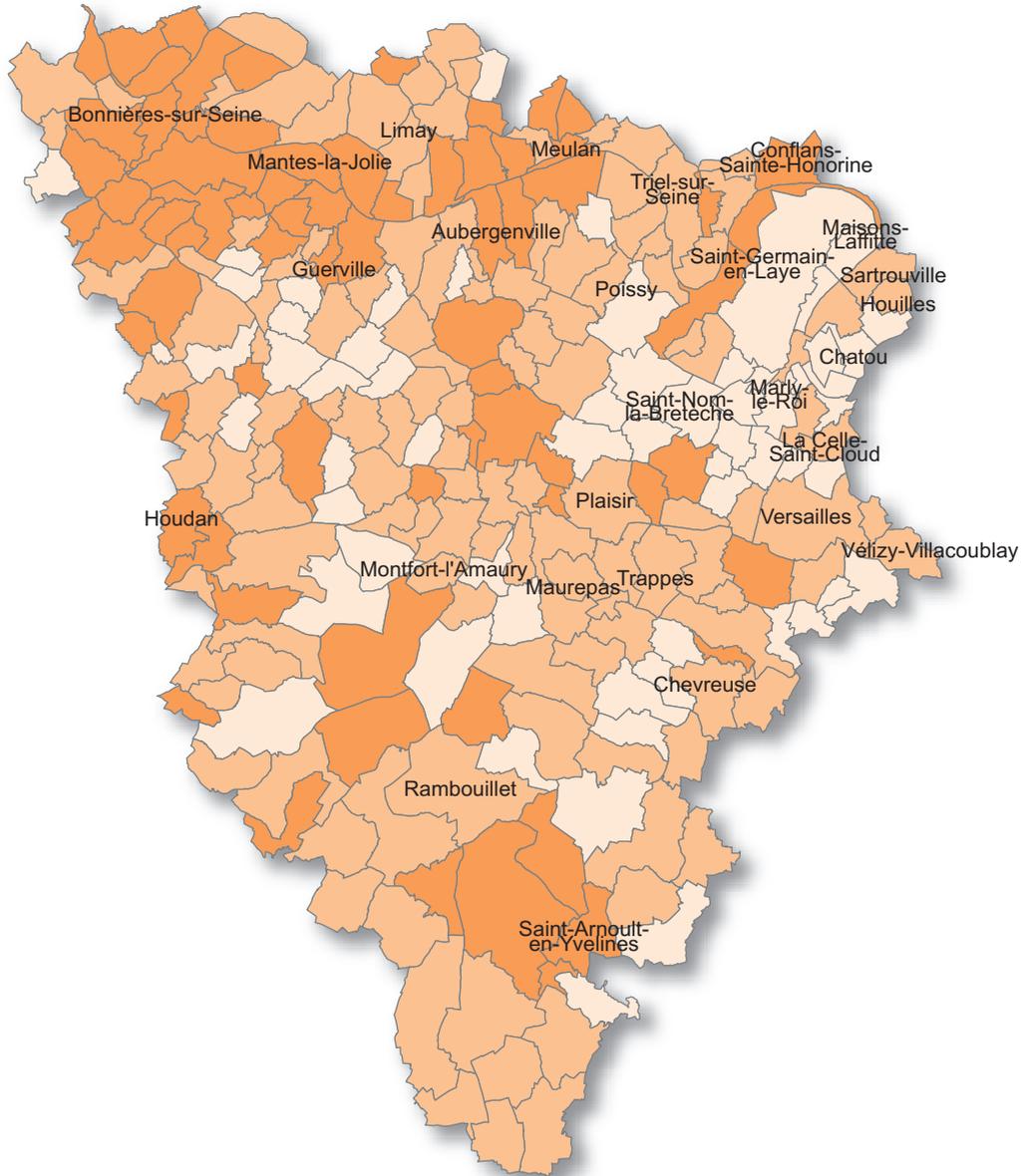
	Médecine	Chirurgie	Gynécologie-obstétrique	Total court séjour	Psychiatrie
<b>Yvelines</b>					
1996	59	67	19	145	6
2004	60	49	18	127	7
<b>Evolution</b>	<b>1,5%</b>	<b>-27,7%</b>	<b>-3,8%</b>	<b>-12,7%</b>	<b>24,3%</b>
<b>Ile-de-France</b>					
1996	77	92	24	193	7
2004	70	68	23	162	8
<b>Evolution</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-25,2%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-16,4%</b>	<b>8,9%</b>
<b>France métropolitaine</b>					
1996	89	89	22	200	10
2004	84	80	21	185	10
<b>Evolution</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-9,8%</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-7,1%</b>	<b>8,4%</b>

Sources : Drass-Drees (SAE), Insee - exploitation ORS Ile-de-France  
\* Nombre d'entrées pour 1 000 habitants



La consommation de soins

**Nombre d'actes (consultations + visites) chez les omnipraticiens  
dans les communes des Yvelines en 2005**  
(Par habitant)



**Nombre d'actes par habitant**

-  2,8 - 3,5
-  3,5 - 4,0
-  4,0 - 4,8

**Yvelines = 3,8**

Sources : Cnam des Yvelines, Insee RP 1999 - exploitation ORS Ile-de-France

